

les échos de Villeneuve

Le magazine de Villeneuve-en-Retz

N° 011 / mai 2019



Dimanche 26 mai 2019

Bureaux de vote ouverts de 08h00 à 18h00

► *dossier*

Le rattachement
à Pornic Agglo Pays de Retz

Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,
Chers citoyennes et citoyens,

Le printemps et les beaux jours arrivent. Ils annoncent l'ouverture de la période estivale et, comme chaque année, c'est avec la réouverture du Musée que débute la saison.

Comme tous les ans, les associations, les comités des fêtes, les clubs de sports, l'office de tourisme, la municipalité, etc... se mobilisent pour organiser manifestations et animations pour dynamiser encore plus notre commune et développer son attractivité vis à vis de vous, Villeretziens, mais également pour tous nos visiteurs qui nous font le plaisir de séjourner dans notre territoire. Merci à vous toutes et tous pour votre implication bénévole afin que notre commune reste attrayante.

Quelques temps forts pour la fin de ce 1^{er} semestre :

- Le 25 mai : 10 ans du Football Club de Bourgneuf.
- Le 26 mai : Élections européennes. Un article est consacré à ces élections dans ce numéro.

Le thème de ce 11^{ème} numéro des Échos de Villeneuve est le rattachement à Pornic Agglo Pays de Retz. Dans le dossier qui y est consacré, vous trouverez le bilan de la réunion publique ainsi que toutes les informations actualisées sur ce sujet.

Cette année, le conseil municipal a voté le budget avec un mois d'avance (le 6 février dernier exactement). Cela permet notamment de lancer rapidement le programme de travaux, dont vous trouverez dans les pages suivantes un état d'avancement.

Enfin, comme l'année dernière, le service jeunesse organise désormais ses traditionnels Chantiers d'Été avec différents projets. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service jeunesse de la mairie. D'avance, bravo à tous les jeunes qui vont s'y investir.

Je vous souhaite une bonne lecture et avec quelques semaines d'avance, de bonnes vacances. Et surtout soyez prudents sur les routes durant l'été.

Alain DURRENS
Maire de VILLENEUVE-en-RETZ

Sommaire

-  Vivre à Villeneuve-en-Retz
-  Dossier
-  Rétrospective
-  Vie associative
-  Culture et Patrimoine
-  Environnement
-  Informations diverses

Les échos de Villeneuve - Bulletin Municipal de la commune de Villeneuve-en-Retz.

Quadrimestriel - Deuxième quadrimestriel 2019 - Edité à 2800 exemplaires.

Mairie de Villeneuve-en-Retz - 1 Place Pierre Mourain - 44580 Villeneuve-en-Retz.
Tél : 02 40 21 40 07.

Directeur de Publication : Alain Durrens - **Directeur adjoint de publication** : Yannick Chiron - **Rédaction** : Commission Communication - **Couverture** : Vincent Ducarne - **Correctrice** : Marie-Claude Hérault - **Conception et impression** : Atout Communication - Villeneuve-en-Retz - **Distribution** : Herbauges distribution.

Les informations et photos destinées à être publiées dans le bulletin du troisième quadrimestriel 2019 doivent impérativement nous parvenir avant le 12 juillet 2019.
mail : mairie.villeneuve@villeneuvenretz.fr

INFORMATIONS TRAVAUX

- **Éclairage public** : Rue des Hautes-Vignes et rue de Retz, à Fresnay : les travaux de réfection de l'éclairage ont été réalisés en janvier.



Dans un 2^{ème} temps, dans la rue de Pornic et la rue des Cités, l'éclairage sera également repris. Il est également prévu une tranche d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public dans les rues jouxtant la mairie à Bourgneuf.

- **Voirie** : Rue de la Barrière : Les travaux de réhabilitation ont commencé début avril. Les travaux dureront 12 semaines.



Rue du Pont Edelin : Les travaux par Atlantic Eau doivent commencer en mai. La canalisation principale et les branchements seront changés.



.../...

OUVERTURE DU MUSÉE

Monsieur le Député,
Madame la Conseillère Régionale,
Madame la Conseillère Départementale,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,



Tous les ans à la même époque, nous sommes réunis ici depuis plus de 50 ans pour célébrer l'ouverture du musée et lancer sa saison culturelle. C'est maintenant une tradition, à laquelle je me plie bien naturellement.

À la rentrée de septembre dernier, vous avez lancé un appel au secours. De nouveaux bénévoles ont répondu présents et constituent aujourd'hui le nouveau conseil d'administration. Un nouveau Président a été élu. Monsieur le Président, vous pouvez AÜSSI compter sur le soutien indéfectible de la municipalité ainsi que sur notre investissement personnel.

Pendant cette fermeture, vous avez œuvré pour réunir autour de vous de nouvelles associations : les historiens du Pays de Retz, les Amis du Moulin de l'Arzelier, l'association du Marais Breton et des Marais Salants, tous acquis à la cause du rapprochement et d'un travail en équipe. Le partenariat officialisé ce matin à la Maison de l'Histoire de La Bernerie entre le Musée et les Historiens en est une preuve concrète.

Pour la municipalité, ces rapprochements sont des valeurs ajoutées pour le musée. Aujourd'hui, chacun dans ses spécificités, vous œuvrez pour donner une autre vie, une autre vision, une autre dimension au Musée.

Monsieur le Président, si de votre côté vous vous êtes démené pour toutes ces actions, la municipalité a aussi travaillé, comme elle s'y était engagée. Elle a fait réaliser un diagnostic exhaustif de ce bâtiment et analysé l'opportunité d'une rénovation totale.

J'ai également provoqué et organisé une rencontre le 8 mars dernier avec toute la filière culturelle, l'État, la Région, le Département, les membres du Musée pour évoquer ensemble le devenir de ce Musée dont je rappelle qu'il est classé Musée de France. Cela semble bien parti, car une autre réunion est déjà prévue pour définir les priorités et le projet.

Vous le savez toutes et tous, tout autant que moi, si nous ne sommes pas aidés, soutenus financièrement, la municipalité toute seule ne pourra pas porter ce projet. Je vous rappelle que ce Musée est le Musée du Pays de Retz. Pour cela, les communes, les communautés de communes, l'agglo, le département, la région, l'état, tout le monde devra nous soutenir financièrement.

Je formule ce vœu pour que ce projet aboutisse vraiment dans les 2/3 ans. L'avenir nous le dira, mais je pense que l'année 2019 devrait être un millésime exceptionnel pour le Musée du Pays de Retz.

Durant l'intersaison, vous avez mis toute votre énergie afin que cet événement soit à la hauteur des enjeux. Comme chaque année vous avez préparé une exposition. Celle de 2019 a pour thème : MOULINS ET MEUNIERES DU PAYS DE RETZ.

Pour terminer, la municipalité vous remercie, toutes et tous pour votre implication et votre dévouement.

Monsieur le Président, bravo à vous et à toute votre équipe.

Rue des Hautes-Vignes et rue de Retz : Après la réfection de l'éclairage public, la rénovation des trottoirs est en cours avec la mise en place d'enrobés sur les cheminements. Des places de parking pour les Personnes à Mobilité Réduite seront également mises en place (places PMR).



Le chemin des Dames sera, quant à lui, refait avec le reprofilage de la voirie et la réalisation d'un bitume.

Village de la Voyetterie : Afin de réduire la vitesse dans ce village, des chicanes de ralentissements seront installées.



Comme chaque année, la communauté de communes réalise des travaux d'entretien de voirie sur toute notre commune.

Jeunesse : Avec le développement de ce service, il était devenu nécessaire d'agrandir les locaux. Cela est chose faite avec le déplacement et la mise en place du modulaire qui était rue Simone Veil.



ASSAINISSEMENT

La commune va engager les travaux suivants.

Centre bourg de Fresnay

Réhabilitation des réseaux d'eaux usées dans les rues du Calvaire, des Cités, de Pornic, du Champ-de-Foire et l'allée du Petit-Bois.

Le but de ces travaux est de supprimer les infiltrations d'eau parasite qui ont des effets néfastes sur le fonctionnement de la station d'épuration, en cas de forte pluviométrie ou de nappe haute. Ces travaux sont un préalable à l'agrandissement de celle-ci.

- **Durée : 2,5 mois**
- **Travaux préparatoires (effectués) : semaine 15 & 16 (avril)**
- **Travaux réhabilitations : en juin et juillet**
- **Type d'intervention :**
 - en tranchée (à ciel ouvert)
 - sans tranchée (chemisage interne des tuyaux)

Secteur sud de Saint-Cyr

Création d'un réseau d'assainissement dans les villages de La Cour, La Fortinière, Le Pinier et Les Jalberges afin d'assainir un secteur proche d'une zone sensible, le marais breton.

- **Durée : 4 mois**
- **Travaux préparatoires : mi-avril à mi-mai 2019**
- **Prévisionnel des travaux : mi-mai à septembre 2019**
- **Types d'intervention : en tranchée (à ciel ouvert)**



Maître d'ouvrage	VILLENEUVE-EN-RETZ M. Priou Pierrick : 02 40 21 32 20
Maître d'œuvre	SCE aménagement & environnement M. Chollet Thomas : 02 51 17 29 29

L'ensemble de ces travaux entraînera des mesures particulières de circulation et de stationnement des riverains. Conscient du dérangement que cela peut occasionner, nous prendrons toutes dispositions afin de limiter les contraintes. Les entreprises sur place resteront disponibles pour vous informer du déroulement du chantier. N'hésitez pas à aller à leur rencontre, ils sauront répondre à vos questionnements.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019 LES QUESTIONS QU'ON SE POSE (ENCORE)

Les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

Qui élit-on lors des élections européennes ?

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen : les députés européens, également appelés eurodéputés.

Qui vote aux élections européennes ?

Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales ;

Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Qui peut être candidat aux élections européennes ?

Tout citoyen d'un État membre de l'Union européenne (UE), âgé de 18 ans révolus, domicilié ou résident en France depuis au moins 6 mois et jouissant du droit d'éligibilité dans son pays d'origine, peut se présenter aux élections européennes en France sous réserve également de ne pas exercer certaines fonctions ou mandats incompatibles.

La loi du 16 décembre 2013 a simplifié les démarches nécessaires au dépôt de candidature d'un ressortissant d'un État de l'UE autre que la France. Jusqu'alors, il devait fournir une attestation, certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité, délivrée par son État d'origine. Depuis la loi, le candidat doit simplement déclarer au ministère de l'Intérieur qu'il est éligible. Le ministère transmet cette déclaration à l'État d'origine qui peut l'infirmier le cas échéant. Si l'inéligibilité est constatée avant le scrutin, la candidature est écartée, si elle l'est après le scrutin, il est mis fin au mandat.

Quel est le mode de scrutin pour les élections européennes en France ?

La loi du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen rétablit une circonscription unique qui était déjà en vigueur avant les élections de 2004 (pour les élections de 2004 et de 2009, le territoire était découpé en 8 circonscriptions régionales, 7 pour la métropole, 1 pour l'outre-mer).

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Quel est le nombre de députés européens ?

À la suite de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne (Brexit), le nombre de sièges au Parlement européen passe de 751 à 705.

46 des 73 sièges britanniques libérés sont disponibles pour un éventuel élargissement de l'UE.

Les 27 autres sont répartis entre 14 États membres jugés jusque-là sous-représentés : France (+5), Espagne (+5), Italie (+3), Pays-Bas (+3), Irlande (+2), Suède (+1), Autriche (+1), Danemark (+1), Finlande (+1), Slovaquie (+1), Croatie (+1), Estonie (+1), Pologne (+1), Roumanie (+1).

Quel est le nombre de sièges attribués à la France ?

Après les élections de 2014, la France disposait de 74 sièges au Parlement européen.

Suite au Brexit, après les élections de mai 2019, elle disposera de 74 sièges +5, soit 79 eurodéputés.

Quelles sont les obligations des eurodéputés en matière de transparence ?

Les eurodéputés adressent à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêt. Les déclarations patrimoniales des eurodéputés français élus en 2019 seront mises à disposition des citoyens en préfecture.

Quelles sont les fonctions incompatibles avec le mandat d'eurodéputé ?

En vertu de la loi organique du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, à partir du renouvellement du Parlement européen, tout eurodéputé ne pourra plus continuer une activité de conseil débutée moins d'un an avant son mandat, même celle d'avocat, ni conserver le contrôle d'une société de conseil s'il l'a acquis moins d'un an avant son mandat. La loi interdit également d'exercer une activité de lobbyiste.

Quels sont les mandats incompatibles avec le mandat d'eurodéputé ?

En vertu des règles de limitation du cumul des mandats, à partir de mai 2019, un député européen ne peut plus cumuler son mandat de parlementaire avec une fonction exécutive locale (maire, président de région, etc.).

Il peut en revanche conserver un mandat local (conseiller municipal, ou départemental ou régional).

Quel est le rôle du député européen ?

Le député européen exerce 3 pouvoirs :

- **Législatif** : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "procédure législative ordinaire" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative,
- **Budgétaire** : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE,
- **De contrôle** : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

CONDITIONS DE VOTE

Quel document dois-je présenter ?

Pour pouvoir voter, il faut se présenter à son bureau de vote avec un justificatif d'identité. Sont valables la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, mais aussi la carte vitale ou même le permis de chasse dès lors que la photographie de l'électeur figure sur ces titres.

La carte électorale n'est pas obligatoire. Il est donc possible de voter même en cas de carte électorale perdue.

Quels sont les horaires des bureaux de vote ?

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Dans certaines grandes villes (Paris, Marseille, Lyon...), les bureaux de vote fermeront à 20h. C'est à cette heure-ci que les résultats des européennes seront annoncés par les chaînes de télévision et les radios.

Puis-je voter par procuration ?

Si vous ne pourrez pas vous rendre à votre bureau de vote, vous pouvez toujours voter par procuration. La procuration permet à un électeur de voter malgré l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote le jour du scrutin (vacances dans un lieu éloigné du domicile, âge, handicap, travail le dimanche...). Pour ce faire, il doit désigner un mandataire qui votera en son nom.

Tout d'abord, vous devez choisir la personne qui votera à votre place (le mandataire). Ce choix est libre (membre de votre famille, voisin...) mais se trouve néanmoins soumis à deux conditions : la personne qui votera pour vous doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous ET ne pas déjà être mandataire d'un autre électeur (hors cas de procuration établie à l'étranger ou de centre de vote situé à l'étranger : dans ce cas, il peut recevoir deux procurations). En revanche, il n'est pas obligatoire que le mandataire vote habituellement dans le même bureau que vous.



Les formalités doivent être accomplies au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Votre présence sur place est obligatoire, sauf impossibilité de vous déplacer en raison de votre état de santé (dans ce cas, un policier peut se rendre à votre domicile pour accomplir les démarches si vous en faites la demande).

Avant de vous rendre sur place, vous devez vous munir d'un justificatif d'identité, qui peut être votre carte d'identité, votre permis de conduire ou votre passeport. En revanche, aucun document justifiant les raisons de votre absence ne vous sera demandé.

En principe, vous pouvez effectuer les formalités pour voter par procuration jusqu'à la veille du scrutin. Mais en raison des délais de traitement de votre demande par l'administration, il est conseillé d'accomplir les démarches nécessaires le plus tôt possible afin de vous assurer que votre demande soit reçue à temps par votre mairie. Ne vous y prenez donc pas trop tard avant les dates des européennes pour entamer vos démarches.

Puis-je voter blanc ?

Les européennes de mai 2014 étaient les premières élections françaises au cours desquelles le vote blanc était comptabilisé. Le vote blanc sera à nouveau comptabilisé en 2019.

BRÈVES DU CONSEIL

Ci-après un extrait des principales décisions du Conseil Municipal lors des 3 dernières séances des 6 et 19 décembre 2018 et du 6 février 2019. À toutes fins utiles, il est rappelé que les comptes rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la commune (www.villeneuveenretz.fr).

Conseil municipal du 06 décembre 2018

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations que lui a confiées le Conseil Municipal, le Maire peut prendre un certain nombre de décisions. Parmi celles-ci :

- Remplacement de la chaudière de la mairie de Fresnay (Jean-Jacques Foucher, pour 5 381 €)
- Travaux de réhabilitation du hall de la salle des fêtes de Fresnay, suite à l'orage du 2 juillet dernier :
 - Peinture (Eric Guillet, pour 2 445 €)
 - Électricité (SAGE, pour 2 899 €)
 - Faux plafonds (Daniel Rattiname, pour 8 438 €)

Adoption des statuts de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Les nouveaux statuts de la CCSRA ont été approuvés en séance du Conseil Communautaire du 10/10/2018. Conformément à la procédure, toutes les communes membres de l'EPCI doivent délibérer dans un délai de 3 mois suivant l'adoption de ces nouveaux statuts.

Mais qu'entend-on par Statuts ?

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une communauté de communes exerce des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, ainsi que des compétences supplémentaires qui lui sont transférées par les communes membres.

Le conseil communautaire peut également choisir des compétences facultatives, qu'il définit lui-même, après accord des communes membres. De plus, la communauté de communes peut, avec accord du département, exercer directement certaines compétences d'action sociale qui relèvent normalement de celui-ci.

Les communes peuvent, par ailleurs, transférer ou déléguer à la communauté d'autres compétences.

L'exercice de certaines compétences nécessite que soient définies les actions et équipements « reconnus d'intérêt communautaire ». Cette déclaration d'intérêt communautaire résulte du vote d'une majorité qualifiée des conseils municipaux.

À partir du moment où les compétences sont transférées à la communauté, les communes ne peuvent plus les exercer, sauf en matière de logement social, où la commune et l'intercommunalité peuvent toutes deux intervenir pour financer des opérations ou en garantir les emprunts.

Plus particulièrement pour CCSRA, les compétences obligatoires sont :

- L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (SCOT, PLUi...),

- Les actions de développement économique (création, aménagement, entretien et gestion de ZA, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme),
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences optionnelles sont :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement,
- La politique du logement et du cadre de vie,
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie,
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (ex : piscines),
- L'action sociale d'intérêt communautaire,
- La création et gestion de maisons de services au public,
- L'eau.

La CCSRA s'est également dotée de nombreuses compétences facultatives, notamment l'emploi et l'insertion des jeunes, les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), les transports scolaires (gestion des services en qualité d'organisateur de 2d rang), la gestion (implantation, contrôle, entretien, renouvellement...) des poteaux incendies et des points d'eau nécessaires à la défense contre l'incendie, le SPANC, la politique culturelle communautaire...

C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal a décidé d'approuver ces statuts.

Conseil Municipal du 19 décembre 2018

Décisions du Maire

Parmi les décisions prises par Mr Le Maire :

- Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de Fresnay, suite à l'orage du 2 juillet dernier : Faux plafonds (Daniel Rattiname, pour 18 690 €).

DOB (débat d'Orientations Budgétaires)

Pour toutes communes de plus de 3500 habitants, il est obligatoire de procéder, dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, à un débat d'orientation budgétaire (DOB). L'objet du DOB est de permettre de débattre en conseil des orientations générales du budget communal et sur les engagements pluriannuels envisagés. Depuis l'an dernier, il doit en plus être accompagné d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). C'est sur la base de ce ROB que les conseillers ont pu débattre et soumettre leurs visions.

Le ROB est un document d'aide à la décision. Il se décompose de plusieurs sections :

- Une présentation des contextes économique et législatif dans lesquels évolue notre commune. Cette analyse permet d'appréhender les probables évolutions qui auront un impact sur nos finances, par exemple, le niveau des dotations de l'état, composantes majeures du budget de fonctionnement.
- Une présentation du contexte démographique : la population de Villeneuve évolue positivement, mais beaucoup moins vite que celles de Nantes, St Nazaire

ou des communes côtières, dont l'attractivité est plus évidente. Cette évolution doit être prise en considération dans notre politique de développement.

- Une présentation du budget de fonctionnement : dépenses et recettes sont comparées. L'objectif est que le solde soit positif. C'est ce solde qui constitue notre CAF (capacité d'auto-financement) et détermine nos possibilités d'investissement. La CAF dépend directement de la politique du Conseil en place et de ses choix pour la population (quantité et qualité des services, politique sociale, orientations pour l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées...). Depuis la création de Villeneuve, l'objectif affiché du Conseil est de dégager un minimum d'1 million d'euros de CAF par an. Cet objectif est encore atteint en 2018 et sera reconduit pour 2019.

Choix des titulaires de marché de travaux

Pour les travaux d'aménagement de la rue de la Barrière, à Bourgneuf, le conseil choisit de suivre la proposition du rapport d'analyse des offres et d'attribuer le marché à la société Mabileau TP pour un montant de 179 000 €.

- Une présentation des projets d'investissement. Ces projets sont directement issus des travaux des diverses commissions, qui ont établi chacune un PPI (plan pluriannuel d'investissement). Pour 2019, le montant des investissements s'élèvera à plus de 2.9 M €.
- La politique d'investissement pour les 5 prochaines années : parmi les projets les plus importants, identifiés sur cette période, il faut procéder à une priorisation car le montant à financer est trop important pour être porté en un seul exercice. Parmi ces projets, le complexe enfance/école sur Fresnay, la réhabilitation du musée du Pays de Retz, un important programme de voirie, la réhabilitation de la Mairie, la réhabilitation de l'ancien marché U...

Pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Fresnay, le conseil choisit de suivre la proposition du rapport d'analyse des offres et d'attribuer le marché à la société ATEC/LTPE pour un montant de 206 561 €.

Tarifs de location des salles

Sur proposition de la commission, les tarifs de location des salles restent inchangés pour 2019.

Conseil Municipal du 06 février 2019

Décisions du Maire

Parmi les décisions prises par Mr Le Maire :

- Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de Fresnay, suite à l'orage du 2 juillet dernier : remplacement des éclairages (SAGE, pour 9 331 €)
- Fleurissement des bourgs (Chamoulaud, pour 2 221 €)

Vote du budget

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante (le conseil municipal en l'occurrence) les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du CGCT).

Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée. Seules peuvent être engagées les dépenses qui y sont inscrites : le budget est un acte d'autorisation.

Les documents budgétaires prévisionnels comprennent :

- Le budget primitif
- Une ou plusieurs décisions modificatives
- Un ou plusieurs budgets annexes. Villeneuve-en-Retz dispose de 5 budgets annexes qui seront débattus au prochain conseil et votés au conseil du 29 mars.

Les priorités du budget 2019 restent dans la lignée des objectifs que s'est fixée le conseil :

- Continuer à maîtriser les charges à caractère général par des actions concrètes,

- Limiter la hausse des charges de personnel,
- Soutenir la vie associative et économique locale,
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Avoir une capacité d'autofinancement de plus de 1 million d'euros.

Après délibération, le budget 2019 s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 046 505 €	4 250 823 €
Recettes	4 046 505 €	4 250 823 €



Les principaux investissements se décomposent comme suit :

Type de dépenses d'investissement	Montant (TTC)
Bâtiments	1 395 185 €
Développement Économique	350 000 €
Enfance	215 020 €
Environnement	75 000 €
Festivité	10 000 €
Jeunesse	52 537 €
Mairie	125 500 €
Urbanisme	5 000 €
Vie associative sports	105 702 €
Voirie (éclairage public)	81 000 €
Voirie (route)	434 066 €
Divers restes à réaliser 2018	1 401 813 €
Total général	4 250 823 €

Subventions

Ce conseil a été l'occasion de voter les subventions que la Municipalité octroie aux différentes associations qui en font la demande. La liste exhaustive des subventions étant trop conséquente pour être intégrée dans cette édition, nous rappelons qu'elle est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune, dans le compte rendu du conseil municipal du 06 février 2019. À noter que les conseillères et conseillers, qui sont membres

d'une association aidée par la commune, ne peuvent pas prendre part au vote de la subvention de la dite association. Cette année près de 43 000 € seront attribués aux associations Villeretziennes. Au cours de l'année, il pourra être étudié les demandes de subventions exceptionnelles, qui seront déposées par les associations, pour répondre à un besoin ou à l'organisation d'un événement sportif, culturel ou autre.

Extension du réseau d'assainissement collectif aux Jalberges

Un projet d'extension du réseau d'assainissement collectif dans le secteur des Jalberges à St Cyr va actuellement entrer en phase de consultation des entreprises. Le montant du projet s'élève à 364 320 € HT pour la réalisation d'un linéaire

de 900 mètres. Il y aura également la création d'un poste de refoulement avec 370 ml de réseau.

Le conseil valide la diffusion du dossier de consultation des entreprises. Les travaux devraient débuter en juin pour une réception en octobre de cette année.

Projet groupe scolaire/complexe enfance de Fresnay

Le projet du groupe scolaire de Fresnay entre enfin dans sa phase concrète de réalisation. Conformément aux règles de la commande publique pour la réalisation d'un projet neuf en maîtrise d'ouvrage publique, la commune doit organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre (articles 88 et 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) aux fins de signer un marché de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 90 II du décret précité, pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura la charge de ce projet.

(plan d'aménagement et un plan d'une façade), sur la base du programme de travaux.

Trois sites ont été pré-identifiés pour le positionnement du futur complexe scolaire. Le choix du/des emplacements du projet sera fait après avoir retenu le projet d'esquisse.

Un avis d'appel public à concurrence sera lancé par la commune, en vue de sélectionner trois candidats, qui devront remettre des prestations au stade de l'Esquisse

Parallèlement à cela, la commune va lancer plusieurs demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat (DETR et DSIL : dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local). Le montant estimé du projet est de 3 573 700 € et la commune espère pouvoir obtenir au moins 1 000 000 € de subventions de ces différents partenaires.

DÉPLOIEMENT DES VIDÉOPROJECTEURS INTERACTIFS DANS LES ÉCOLES

Le déploiement des outils numériques dans les écoles de Villeneuve-en-Retz, un choix d'investissement assumé pour la réussite des élèves de notre commune.

À l'instar de très nombreux domaines de la vie sociale, notre système éducatif bénéficie du déploiement d'objets connectés et les potentialités du numérique représentent très clairement un levier de transformation puissant des méthodes pédagogiques au service des professeurs et des élèves.

Dans ce contexte, les élus de Villeneuve-en-Retz ont décidé, depuis 2016, d'investir de manière substantielle et régulière dans les outils numériques au profit des écoles primaires de la commune. Chaque année, une enveloppe du programme d'investissement communal est allouée à chaque école, au prorata du nombre d'élèves inscrits. Les équipes éducatives font ensuite le choix des outils numériques qu'elles souhaitent utiliser, en fonction de leur organisation et de leurs projets d'école.



Usage du VPI dans la classe de CE2/CM1 de Mme Merour à l'école l'Ostréa.

En complément du programme d'investissement municipal, en 2018, l'appel à projets **ENIR, École Numériques Innovantes et Ruralités**, lancé par l'Éducation Nationale et le Commissariat général à l'Investissement et qui vise à soutenir les écoles rurales dans le développement de l'innovation numérique, a été sollicité. Seule l'école Victor Schœlcher était éligible à ce financement. Mme Hélène Sigogne, directrice de l'école Victor Schœlcher et la municipalité ont monté un dossier de demande de subvention, avec le soutien précieux de Mme Pétard, Enseignante Référente pour les Usages du Numérique et Mme Morin, inspectrice de la circonscription de



Usage du VPI dans la classe de CE2/CM1 de Mme Merour à l'école l'Ostréa.

Sainte-Pazanne. Les résultats sont arrivés le 26 mars dernier. Notre projet a été retenu et validé, nous pourrions ainsi bénéficier du soutien financier d'ENIR, ce qui nous permet de doubler l'enveloppe financière attribuée pour l'acquisition de matériels informatiques pour l'école Victor Schœlcher.

Ainsi, en quatre ans, les deux écoles publiques ont vu leur parc informatique s'enrichir de nombreux ordinateurs et vidéoprojecteurs interactifs. En 2019, toutes les classes de l'école l'Ostréa seront équipées de vidéoprojecteurs interactifs. Quant à l'école Victor Schœlcher, elle dispose d'une classe mobile composée de plusieurs portables, d'un tableau blanc interactif (TBI) acquis en 2010 et de vidéoprojecteurs interactifs.

Les écoles privées de Villeneuve-en-Retz n'ont pas été oubliées, elles bénéficient elles aussi d'une aide à l'acquisition d'outils numériques, par le biais d'une subvention dite numérique allouée chaque année, et calculée au prorata du nombre d'élèves Villeretziens scolarisés dans les écoles.

Ces choix d'investissement sont motivés par notre volonté d'élus de mettre à disposition des équipes enseignantes et des élèves des outils nouveaux et performants indispensables pour que les élèves développent les compétences numériques inscrites au programme des acquis des études primaires. Ces équipements numériques concourent très concrètement à améliorer l'efficacité pédagogique et *in fine* la réussite de tous les élèves scolarisés dans les écoles de la commune.

SERVICE JEUNESSE

Le Service Jeunesse a réalisé **son premier séjour au ski, avec 12 jeunes de la commune** et 26 jeunes de Pornic Agglo Pays de Retz. Encadré par 5 animateurs, celui-ci s'est déroulé durant la première semaine des vacances de Février avec une météo très appropriée ! Les jeunes ont ainsi pu découvrir le milieu



montagnard avec une randonnée en raquette, pratiquer le ski en fonction de leur niveau, faire des descentes en luge et goûter à la gastronomie locale. La mutualisation de

ce séjour a également permis aux jeunes et aux animateurs de créer des liens. Aussi, ils projettent de se réunir à nouveau pour d'autres projets.

Un nouveau local pour les ados (14-18 ans) a été installé durant le mois de mars, en face du local jeunes pré-ados à St-Cyr. Ce bâtiment, très attendu par les adhérents, sera ouvert tous les mercredis de 14h à 18h, les 1^{er} et 3^{ème} samedi de 14h à 18h et les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de 18h à 22h de chaque mois.

Afin de découvrir ces locaux, le Service Jeunesse vous convie à **une porte ouverte le SAMEDI 11 MAI de 10h à 17h**. L'équipe d'animation et les jeunes vous présenteront les différentes missions du Service Jeunesse (activités, séjours, manifestations, chantiers jeunes...)**À NE PAS MANQUER !**



LE PLAN MERCREDI, UN ENGAGEMENT VERS UN ACCUEIL DE LOISIRS À FORTE AMBITION ÉDUCATIVE

Lancé courant 2018, le plan mercredi, destiné aux enfants de la maternelle jusqu'au CM2 et mis en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2018, a pour objectifs :

- De renforcer la qualité des offres périscolaires (sport, culture et nature notamment) ;
- De promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi, en articulant les activités périscolaires avec les enseignements ;
- De favoriser l'accès à la culture et au sport par un ancrage du projet dans le territoire ;
- De réduire les fractures sociales et territoriales, en favorisant l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants.

Ce dispositif vise également à mettre en valeur les richesses des territoires, par la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, et par la mise en place de partenariats avec les établissements culturels.

L'équipe d'animation, renforcée de Laurine Batard, étudiante en licence animation, et les élus de la commission Enfance ont travaillé sur le sujet dès la rentrée 2018 et ont construit un projet pour répondre à ces nouveaux enjeux.

Il a été fait le choix de proposer la mise en place d'activités artistiques, scientifiques, civiques, de découverte de l'environnement et des activités physiques et sportives, mises en œuvre par les animateurs du service enfance de Villeneuve et par des intervenants issus d'associations culturelles, environnementales, sportives, en ayant recours à l'utilisation d'équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc...).

Organisé autour des 4 axes suivants, le plan mercredi prévoit :

- Dans le cadre de l'axe « **Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant** », la mise en place d'activités cohérentes avec les projets des cinq écoles de Villeneuve, déclinées sous les thèmes suivants : théâtre, citoyen en chœur, conte traditionnel et moderne, ouverture culturelle, lire, écrire et mémoriser. L'équipe d'animation a jugé important de permettre aux enfants de sortir des accueils de loisirs et de les faire évoluer dans de nouveaux lieux culturels. Des actions sont mises en place pour que les enfants puissent être présents lors de différentes représentations de spectacles, ou bien encore participer à un festival en partenariat avec le Collectif Spectacles En Retz.
- Dans le cadre de l'axe « **L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)** », les deux centres de loisirs ont participé au festival « Croq'la scène », le vendredi 12 avril 2019, qui regroupe sur une journée les enfants d'environ 10 communes des environs. Deux spectacles culturels ont été montés en lien avec la danse et le rap. Différents ateliers seront animés parmi lesquels un espace danse, un parcours

de motricité, une scène ouverte sur le rap, un espace livre, un atelier avec des jouets en bois, un atelier de graphisme (tape art), un atelier Kamishibai et un atelier d'objets sonores.

- Dans le cadre de l'axe « **Mise en valeur de la richesse des territoires** », les deux centres de loisirs prévoient de faire appel aux nombreuses structures proposant des offres culturelles sur le territoire. Ont d'ores et déjà été intégrés au programme d'activités :
 - des spectacles aux théâtres de « L'Espace de Retz » à Machecoul et « Jeanne » à Nantes.
 - une collaboration initiée avec « Le collectif Spectacle en Retz ».
 - la visite d'une exposition sensorielle et itinérante sur les risques littoraux de la baie de Bourgneuf. Elle sera présente dans les locaux de la mairie annexe de Fresnay et permettra de découvrir le territoire ainsi que les contraintes liées aux tempêtes, inondations, et de s'intéresser aux conditions de changements climatiques.Enfin, la création de rencontres inter-centres entre les deux structures de notre commune est à l'étude.

- Dans le cadre de l'axe « **développement d'activités éducatives de qualité** », les deux centres de loisirs prévoient la mise en place d'activités ayant pour objectif de découvrir de nouvelles pratiques ludiques et éducatives. Des sorties extérieures dans différents lieux culturels, des interventions d'acteurs sur des thèmes variés dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse sont programmées.
- Dans le cadre de la connaissance de notre environnement, les activités suivantes sont à l'étude ; découverte et animation d'un atelier de « Land art », découverte des ruches et des abeilles, découverte des insectes ou les animaux sauvages et création de nichoirs et hôtels à insectes.

En novembre dernier, la commune a obtenu le label « Plan mercredi », ce qui lui permet d'obtenir des financements supplémentaires, complémentaires des prestations déjà perçues : majoration de la prestation versée par la caf à la collectivité et maintien du fonds de soutien au développement des activités préscolaires.

La mise en place d'activités dans le cadre de la charte Plan Mercredi est également pour notre collectivité l'occasion de proposer davantage d'activités de qualité sans coût supplémentaire pour les familles. Alors que les TAP sont ouverts aux enfants scolarisés sur un rythme de 4 jours et demi, la mairie a mis en place ce dispositif **plan mercredi** pour que des **activités éducatives de qualité soient proposées à tous les enfants de la commune, quel que soit leur rythme scolaire, 4 jours ou 4 jours et demi.**

SERVICE ENFANCE

Les deux centres de loisirs de la commune ont été ouverts pendant la première semaine des vacances d'hiver et de printemps. Les enfants sont accueillis sur le seul site de Bourgneuf pendant la deuxième semaine des petites vacances. Une navette municipale a été mise en place le matin pour emmener les enfants de Fresnay, du centre les P'tits Loups, jusqu'au Navire des Lutins.



Notre jeune public a pu profiter d'activités autour des blagues, de l'hiver, de la Saint Valentin, du carnaval et d'une sortie cinéma et bowling. Lors des vacances de printemps, des activités autour du potager et du jardin ont été proposées. Pour la première fois, les centres de loisirs ont participé au festival « Croq'la scène », co-organisés par les centres de loisirs partenaires de l'opération et le Collectif Spectacles en Retz.

Le projet « plan mercredi », détaillé dans l'article page précédente, met en scène les enfants autour d'un thème

commun identifié en lien avec les projets d'école des 5 écoles de la commune. Une représentation sera présentée au théâtre de Fresnay le mercredi 26 juin 2019.

Quant aux séjours d'été, ils se préparent... deux camps seront proposés cette année ; un de 5 jours pour les 7/10 ans et un de 3 jours pour les 5/6 ans, adaptés au premier départ hors de la structure familiale.

D'autres projets sont à l'étude dont une participation au festival de la nature fin juin.

Le centre de loisirs de Fresnay sera ouvert du 8 au 26 juillet et du 26 au 30 août, celui de Bourgneuf du 8 au 26 juillet et du 19 au 30 août.

Renseignements :

Service enfance : 06 08 57 91 12

e-mail : enfance-jeunesse@villeneuveenretz.fr

Navire des lutins : 02 51 74 64 41

e-mail : naviredeslutins@gmail.com

Les P'tits Loups : 02 40 64 44 52

e-mail : lesptitsloups@villeneuveenretz.fr



INFORMATION IMPORTANTE

Depuis la création de la commune nouvelle de Villeneuve-en-Retz, le 1^{er} janvier 2016, la municipalité a travaillé en collaboration avec les services de La Poste pour régler le problème posé par les adresses prêtant à confusion (lieu non identifié, mal identifié, doublons, etc...).

À cet effet, la Municipalité a informé la population dans les bulletins municipaux parus en mai 2017 et janvier 2018.

L'objectif est d'obtenir une adresse unique sur l'ensemble de la commune de Villeneuve-en-Retz, quel que soit le lieu de l'habitation ou du bâtiment.

C'est ainsi que certains noms de rues et numéros d'habitation ont été créés ou modifiés afin que chaque adresse soit unique et opérationnelle sur l'ensemble de la commune de Villeneuve-en-Retz.

Tous ces changements ont pour but d'obtenir une reconnaissance des lieux sans confusion possible et une efficacité maximum lors de l'intervention des services de secours (Pompiers, SAMU, Ambulances, Gendarmerie...) et de livraison, sans oublier la distribution du courrier.

Après un recensement complet des rues et des lieux, et une vérification approfondie, la production d'un nouveau plan actualisé a pu être élaboré pour une distribution début 2018 dans chaque foyer.

En fin d'année 2018, début 2019, les panneaux indicateurs comportant les nouveaux noms des rues concernées ont été mis en place par les services techniques de la commune. Maintenant, les enveloppes, contenant les informations et la plaque numérotée, sont en cours de distribution par les services de La Poste.

Cette enveloppe n'est pas distribuée dans la boîte aux lettres mais est remise en main propre à chaque propriétaire d'un lieu concerné par une modification.

Seule une dizaine d'enveloppes est remise chaque jour. En fin d'exercice, environ 300 enveloppes auront été distribuées, ce qui peut engendrer des délais plus ou moins importants.

Concernant les locations, le propriétaire ou la municipalité se chargeront de remettre l'enveloppe aux locataires concernés.

Pour tout renseignement, les personnes impactées par cette opération peuvent prendre contact avec les mairies de Villeneuve-en-Retz.



EXPOSITION ET CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE « 100% NATURE DU MARAIS »

Le samedi 29 juin 2019

Salle polyvalente de Bourgneuf à Villeneuve-en-Retz

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Conditions de participation

La participation est gratuite et ouverte à tout photographe amateur. Elle a pour but de présenter, récompenser et encourager le travail de l'ensemble des photographes, notamment les plus jeunes.

Les candidats ne peuvent participer à la fois au concours et à l'exposition.

Présentation des photographies pour l'exposition et le concours

Les photographies présentées **doivent être réalisées dans le marais Breton uniquement**. Le festival étant éthique, le **photographe témoigne**, en participant, **d'une démarche respectueuse des milieux naturels**, de la faune et de la flore.

Ne sont pas autorisées :

- Les photographies d'animaux en captivité ou dressés ainsi que les photos faites à l'aide d'appâts.
- Les photographies prises en violant les réglementations en vigueur dans le cadre de la préservation de l'environnement, de la protection animale, végétale et autres.
- Les images ayant occasionné un dérangement manifeste ou une nuisance vis à vis d'une espèce.
- Les photographies d'animaux de compagnie, liés à la production humaine (élevage, culture, sel, etc), d'installations matérialisées par l'homme (pêche, chasse, affût, barrière, etc...).

- Présenter un **maximum de 3 photos** par exposant.
- Les photos doivent être présentées **sans support**, sur **papier photo, format unique de 20 cm X 30 cm** (aucun autre support ni format ne sera accepté).
- **Noter derrière la photo** : votre nom, prénom, âge, numéro de téléphone, sens de la photo, titre de la photo, lieu et date de la prise, mention « en concours » ou « exposition ».
- Les **photos seront collées sur un support spécifique** par les organisateurs (il sera impossible de décoller les photos du support par la suite).
- Les photos ne doivent pas être signées ou porter un signe distinctif pour le jury.
- Les clichés retravaillés ne seront pas acceptés.

Droits d'auteur et de reproduction

- En participant, le photographe reconnaît qu'il **est bien l'auteur des images** présentées et qu'il en détient les droits.
- L'auteur de la photographie **autorise la municipalité** de Villeneuve-en-Retz, par le biais de son festival, à diffuser



une reproduction du cliché dans le cadre de sa promotion, sur son site internet, journaux locaux et autres.

Ce dernier point inclut ; la publication des résultats sur internet et dans la presse, la promotion et l'édition des images au cours du festival, la reproduction des images en vue de leur exposition lors de temps forts, l'acceptation et le respect sans réserve des présentes conditions.

Candidatures

- La clôture des inscriptions se fera **le 14 Juin 2019**.
- Il est obligatoire de vous préinscrire au préalable par mail à l'adresse festivaldelanature44@yahoo.com. **Envoyer ce document d'inscription** (même non signé) et la(les) **photographie(s)** en haute définition, sous format PDF ou JPEG.
- Après vérification du respect des conditions du règlement, **une réponse pour votre participation** sera donnée **avant le 17 Juin 2019**.
- Il appartient, après acceptation, au **photographe d'effectuer le tirage lui-même**.
- **Après validation**, les photographies et le règlement signé doivent être **déposés** par vos soins **à la mairie** de Villeneuve-en-Retz **avant le 14 juin 2019**. Elles pourront être **récupérées à partir du 9 juillet 2019 à la mairie**.

Conditions de participation à l'exposition : Thèmes 2019

Pour l'exposition le thème imposé est la « **Nature du Marais** » et cela pour toutes les tranches d'âges. Il est possible de proposer des photos de **paysage du marais, de faune et de flore sauvage du marais, etc.** en respectant le règlement général.

Les **photos aériennes** (avion, drone, etc...) sont **autorisées** (attention à la réglementation).

Conditions de participation au concours : Thèmes 2019

Le concours est organisé en 3 catégories (tranche d'âge) avec un thème défini pour chacune. Les **photos aériennes** (avion, drone, etc.) ne sont **pas autorisées**.

Catégorie 1 de 5 à 10 ans : **Le petit monde vivant du marais** (des insectes aux autres petits animaux).

Catégorie 2 de 11 à 15 ans : **La vie aquatique du marais** (animaux marins, plantes aquatiques).

Catégorie 3 de 16 ans à plus : **Le Marais au levant ou au couchant** (les couleurs du marais au levant et couchant avec sa faune et sa flore).

Modalités de jugement

- Le jury composé de 6 personnes représentant chaque catégorie (ne participant pas au concours ni à l'organisation) sera constitué par les organisateurs du festival pour le concours (2 personnes par catégorie).
- **Le jury arbitre la totalité des photographies.**
- **La présentation des photographies se fera de manière anonyme.**
- **Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés** par un ou des lots.
- Bien qu'il soit possible de présenter plusieurs photographies par personne, **une seule pourra être sélectionnée comme une des 3 meilleures** de sa catégorie.
- Le jugement se fera par photo individuelle. **Les séries de photos ne seront pas jugées comme telles.**
- Les résultats du concours et les lots seront attribués **le 29 juin 2019 à 17h30.**
- En cas d'absence à l'attribution des lots, il appartient au participant de le préciser en amont. Les lots seront à retirer à la mairie de Villeneuve-en-Retz à partir du **3 Juillet 2019.**

Les prix pour le concours

	Catégorie 1 (5-10 ans)	Catégorie 2 (11-15 ans)	Catégorie 3 (plus de 16 ans)
1^{er} prix	Une coupe de la mairie, un livre sur l'environnement	Une coupe de la mairie, un livre sur l'environnement	Une coupe de la mairie, un panier garni de produits locaux
2^{ème} prix	Une coupe de la mairie, un livre sur l'environnement	Une coupe de la mairie, un livre sur l'environnement	Une coupe de la mairie, un panier garni de produits locaux
3^{ème} prix	Une coupe de la mairie, un livre sur l'environnement	Une coupe de la mairie, un livre sur l'environnement	Une coupe de la mairie, un panier garni de produits locaux

FORMULAIRE DE PARTICIPATION EXPOSANTS/CONCOURS

1^{er} exposition et concours photographique « 100% nature » - Le samedi 29 Juin 2019

Nous vous rappelons que la **pré-inscription doit se faire avant le 1^{er} Juin 2019**. La décision concernant votre participation, vous sera transmise **avant le 12 juin 2019**. Après validation, la (les) photographie(s) et le règlement signé doivent être déposés avant le **14 Juin 2019** à la mairie de Villeneuve-en-Retz. L'installation se réalisera le **vendredi 28 Juin 2019 à partir de 17 h**. Vous pouvez venir aider à l'installation en le précisant dans ce document.

Je souhaite participer à cette 1^{ère} édition :

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

CP* : Ville* : Pays* :

Tél* : Portable* : Mail* :

*renseignement obligatoire.

Je souhaite participer :

Exposition	Concours
Je présente : Une photographie <input type="checkbox"/> Deux photographies <input type="checkbox"/> Trois photographies <input type="checkbox"/>	Je présente : Une photographie <input type="checkbox"/> Deux photographies <input type="checkbox"/> Trois photographies <input type="checkbox"/>
Je m'enregistre dans les catégories : Catégorie 1 de 5 à 10 ans : <input type="checkbox"/> Catégorie 2 de 11 à 15 ans : <input type="checkbox"/> Catégorie 3 de 16 ans à plus : <input type="checkbox"/>	Je m'enregistre dans les catégories : Catégorie 1 de 5 à 10 ans : Le petit monde vivant du marais <input type="checkbox"/> Catégorie 2 de 11 à 15 ans : Le monde aquatique du marais <input type="checkbox"/> Catégorie 3 de 16 ans à plus : Le marais au levant ou au couchant <input type="checkbox"/>

Cocher les parties vous correspondant.

Par cette inscription je reconnais être l'auteur de la ou les photographie(s) que je présente et en détenir les droits. (Pour les mineurs signature du représentant légal.)

Date : à : Signature :

Contact : 06 85 55 36 66 - Courriel : festivaldelanature44@yahoo.com

Mairie de Villeneuve-en-Retz. 1 Place Pierre Mourain - 44580 Villeneuve-en-Retz.

INFOS

Forum des associations

Le forum des Associations se tiendra le samedi 7 septembre prochain, de 10h00 à 13h00, salle de sports de Fresnay-en-Retz. Ce sera l'occasion, pour le public, de découvrir les activités proposées sur notre commune et de s'inscrire ou se réinscrire pour une nouvelle saison culturelle et sportive.

La fiche d'inscription au forum sera envoyée aux associations de la commune dans le courant du mois de mai 2019.

Rénovation des modules du skate park

Suite au travail effectué par le conseil municipal des jeunes, la municipalité a décidé de financer l'installation de nouveaux équipements flambant neufs sur le skate park, en remplacement des 3 grands modules qui étaient devenus vieillissants.

Les anciennes infrastructures vont être retirées et évacuées en début du 2^{ème} trimestre. La dalle va être rallongée de 4 mètres et rénovée. Il n'y aura plus d'accès au skate park pendant un petit laps de temps.

Ensuite, les nouveaux modules seront installés. Cette nouvelle aire sera composée de modules plus hauts en acier galvanisé à chaud et d'une surface de roulement en aluminium.

Espérons qu'ils fassent le bonheur du plus grand nombre.

Subvention à destination des jeunes

La municipalité a reconduit en 2019 l'attribution de deux subventions à destination des jeunes de la commune, à savoir :

Voyage Linguistique : Une subvention de 33 euros est attribuée à l'enfant de moins de 18 ans, ayant fait un voyage linguistique, et versée à la famille sur présentation, en mairie, d'une facture acquittée et d'un RIB.

Pratique d'une activité non proposée sur la commune : Une subvention de 32 euros est attribuée à chaque enfant de moins de 18 ans, pratiquant une activité non proposée sur Villeneuve-en-Retz, sur présentation d'une facture acquittée et d'un RIB.

N'hésitez pas à vous adresser en mairie pour plus de renseignements.

ZAC Fresnay - TERRAINS À VENDRE



HORAIRES D'OUVERTURE - MAIRIES DE VILLENEUVE-EN-RETZ

	Fresnay-en-Retz		Bourgneuf-en-Retz	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 à 12h30	Fermée	8h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Mardi	8h30 à 12h30	14h à 17h	8h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Mercredi	8h30 à 12h30	14h à 17h	8h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Judi	8h30 à 12h30	14h à 17h	8h30 à 12h30	Fermée
Vendredi	8h30 à 12h30	14h à 17h	8h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Samedi	Ouvert uniquement semaines impaires 9h à 11h45	Fermée	Ouvert uniquement semaines paires 9h à 11h45	Fermée

Attention : Mairie de Bourgneuf-en-Retz : les services urbanisme et police municipale sont ouverts au public uniquement le matin.

HORAIRES DÉCHETTERIES

Déchetteries	Adresse	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Bourgneuf-en-Retz	Z.A. Les Jaunins	9h à 11h50	13h30 à 17h20	13h30 à 17h20		9h à 11h50	13h30 à 17h20
Machecoul	Z.I. La Seiglerie	9h à 12h20 14h à 17h50	9h à 12h20	9h à 12h20 14h à 17h50		9h à 12h20 14h à 17h50	9h à 12h20 14h à 17h50

ÉTAT - CIVIL

NAISSANCES

12/11/2018	GILARDIN Kaydon	Bourgneuf
21/11/2018	ROUSSEL DAUVERGNE Gianni	Bourgneuf
08/12/2018	GUERIN Elise	Bourgneuf
25/12/2018	GABORY Mathias	Fresnay
27/12/2018	JOUTEAU Eden	Fresnay
18/01/2019	MAR Amy	Bourgneuf
20/01/2019	CHAUVET Agathe	Fresnay
29/01/2019	MAGAUD LE FLOCH Maxence	Bourgneuf
10/02/2019	CORBINEAU Dune	Bourgneuf
23/02/2019	PROU CLÉMOT Ysaé	Bourgneuf
25/02/2019	CAZAJOUS Paul	Fresnay
14/03/2019	PICARD Enola	Bourgneuf

MARIAGES

08/12/2018	FOURMAUX Nicolas et DION Virginie	Bourgneuf
02/02/2019	BAGLAND Thibaud et GINEAU Séverine	Bourgneuf

DÉCÈS

15/11/2018	BARILLER Reine veuve LEFEVRE	Bourgneuf
18/11/2018	MULOT Gilles	Fresnay
20/11/2018	MOREAU Gérard	Résidence de la Baie - Bourgneuf
01/12/2018	DEBLED Suzanne veuve BARON	Résidence de la Baie - Bourgneuf
10/12/2018	DAVIAUD Gilbert	Fresnay
12/12/2018	NORMAND Paul	Bourgneuf
13/12/2018	MELLERIN Anna épouse MOREAU	Résidence de la Baie - Bourgneuf
15/12/2018	BELVAIRE Jean	Bourgneuf
18/12/2018	NORMANDIN Micheline	Résidence de la Baie - Bourgneuf
21/12/2018	CLEMENT Colette veuve BOURDAIRE	Résidence de la Baie - Bourgneuf
22/12/2018	LE ROUX Michel	Bourgneuf
24/12/2018	CLAVIER Solange veuve MORICEAU	Résidence de la Baie - Bourgneuf
24/12/2018	HERBERT Joëlle veuve LE MOIGNE	Bourgneuf
27/12/2018	ROLLAND Michelle épouse ETOUBLEAU	Fresnay
29/12/2018	DELIMELE Jacqueline	Bourgneuf
31/12/2018	GIRAUD Roger	Saint-Cyr
04/01/2019	LEBRUN Paulette veuve ECHARDOUR	Bourgneuf
06/01/2019	BOUÉ Camille	Saint-Cyr
07/01/2019	CLAVIER Denise veuve BRIAND	Résidence de la Baie - Bourgneuf
11/01/2019	PADIOU Marie veuve DUPONT	Saint-Cyr
19/01/2019	GARNOT Armande veuve REY	Saint-Cyr
20/01/2019	PENARANDA Manuel	Saint-Cyr
23/01/2019	SALOMON Charles	Résidence de la Baie - Bourgneuf
27/01/2019	DAVID Patrick	Fresnay
28/01/2019	RELAIX Yvonne veuve AUDION	Résidence de la Baie - Bourgneuf
14/02/2019	BARON Maryvonne	Résidence de la Baie - Bourgneuf
16/02/2019	CHAGNEAU Guy	Résidence de la Baie - Bourgneuf
19/02/2019	DEGUIN Andrée	Résidence de la Baie - Bourgneuf
21/02/2019	GRANDJOUAN Suzanne veuve BOUCHER	Saint-Cyr
26/02/2019	BOUCARD Alfred	Fresnay
01/03/2019	HACHET Anne veuve ALLAIRE	Saint-Cyr
02/03/2019	CORMERAIS Jean-Paul	Bourgneuf
17/03/2019	VINET Gisèle veuve BOUANCHAUD	Résidence de la Baie - Bourgneuf
20/03/2019	GRANGER Henri	Saint-Cyr



POURQUOI LA DÉMARCHE D'ADHÉSION DE VILLENEUVE-EN-RETZ À PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

La commune nouvelle de Villeneuve-en-Retz est née sous l'impulsion des deux équipes municipales de Bourgneuf-en-Retz et de Fresnay-en-Retz de saisir les opportunités offertes par la loi NOTRe (**N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **R**épublique) pour construire un territoire dynamique, selon un schéma de mutualisation, un schéma d'**AVENIR**...

La loi NOTRe n'est pas circonscrite aux seules communes, elle porte également sur l'organisation et les compétences des EPCI (**E**tablishement **P**ublic de **C**oopération **I**ntercommunale, autre terminologie utilisée pour désigner les communautés de communes et communauté d'agglomération), des départements et des régions, tous les échelons de l'Administration en somme. Elle visait notamment la disparition des EPCI de moins de 15.000 habitants.

Eclairé par les objectifs de la loi NOTRe, le bureau communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Machecoul (CCRM) a décidé dès 2014, sous la présidence de Jean Charrier, d'entamer des discussions en vue d'un rapprochement, avec les communautés de communes de Cœur Pays de Retz et de Pornic, rapprochement motivé par des arguments économiques et géographiques.

Alors que la communauté de communes de Pornic faisait part, au bureau de la CCRM et à Mr le préfet, d'accueillir favorablement la volonté exprimée par le bureau communautaire de la CCRM de s'associer à une communauté d'agglomération constituée autour de Pornic, l'arbitrage de la Commission Départementale de Cohésion Intercommunale (CDCI) en 2016 a entraîné l'arrêt des discussions entre « Machecoul » et « Pornic » et initié la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Machecoul et celle de Loire Atlantique Méridionale pour donner naissance au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

Nous, élus de Villeneuve-en-Retz, aspirons à poursuivre la dynamique d'évolution de notre collectivité. Les raisons qui amenaient en 2014 et 2015 la CCRM à se rapprocher des communautés de communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz, restent d'actualité pour Villeneuve. Elles sont d'autant plus prégnantes pour notre commune que celle-ci se situe au carrefour de ces collectivités et que des arguments économiques et touristiques viennent s'ajouter à pléthore de pratiques déjà partagées par ces territoires.

C'est donc dans **la continuité et la cohérence** des démarches que j'ai portées lorsque j'étais président de la CCRM en 2015 et en 2016 que s'inscrit la demande de Villeneuve-en-Retz de rejoindre Pornic Agglo Pays de Retz.

Gageons que cette adhésion avec Pornic Agglo Pays de Retz, soit moteur de développement, de visibilité et d'attractivité pour notre commune.

Notre devoir d'élus est de construire l'avenir de notre collectivité, dans l'unique objectif de servir l'intérêt général.

JB FERRER

Maire délégué de Villeneuve-en-Retz, chargé du projet d'adhésion à l'Agglo Pornic Pays de Retz



> LES ENJEUX POUR NOTRE COMMUNE SONT :

- Notre intégration dans une intercommunalité qui a des règles de fonctionnement claires et établies ;
- La poursuite de notre politique de développement de l'attractivité de notre territoire ;
- L'assurance d'une nouvelle cohérence territoriale.

► Notre intégration dans une intercommunalité qui a des règles de fonctionnement claires et établies ; à savoir

- Une politique tournée vers la mutualisation des services et vers une solidarité envers les petites communes ;
- Priorité donnée à l'intérêt communautaire ;
- Une transparence financière fixée dans un Pacte Financier ;
- Une vision du territoire et de l'avenir dans l'alignement de notre propre charte constitutive de la Commune Nouvelle ;
- Une volonté réciproque de construire un avenir commun.

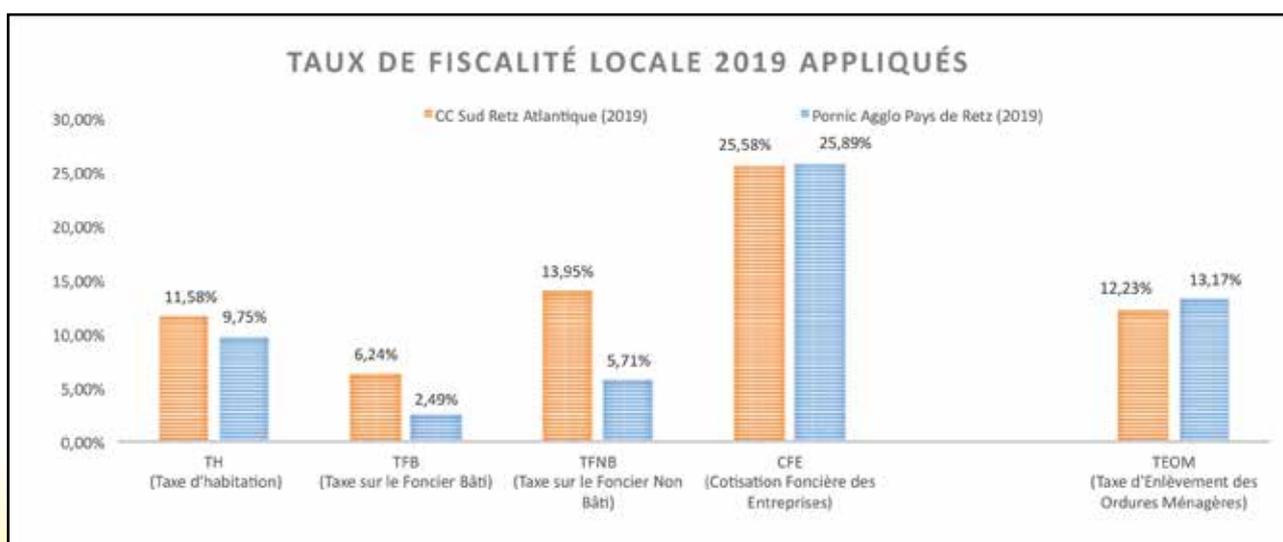
► La poursuite de notre politique de développement de l'attractivité de notre territoire ;

- **Par le développement de tous les secteurs économiques ;**
 - ✓ En soutenant le développement des entreprises ;
 - ✓ En maintenant la dynamique de développement commercial ;
 - ✓ En harmonisant nos politiques locales.
- **Par le développement touristique lié à l'Océan et aux activités balnéaires**
 - ✓ En valorisant le patrimoine particulier : sel, marais ;
 - ✓ En facilitant l'accès aux territoires et infrastructures ;
 - ✓ En valorisant l'offre d'hébergement.
- **Par notre politique culturelle et notre soutien à la dynamique associative**

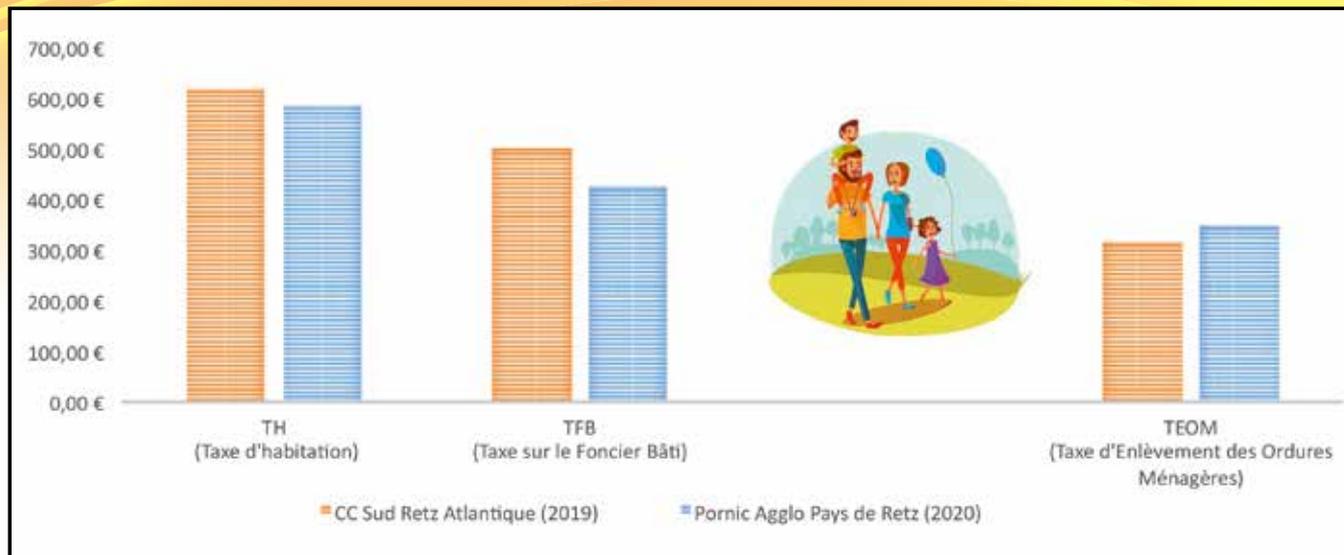
▶ L'assurance d'une nouvelle cohérence territoriale :

- **Fondée sur une évidence géographique ;**
 - ✓ Axe Bretagne-Vendée ;
 - ✓ Continuité sur l'Arc Atlantique ;
 - ✓ Baie de Bourgneuf ;
 - ✓ Marais breton ;
 - ✓ La route bleue : colonne vertébrale du territoire ;
 - ✓ Liaison ferroviaire directe Pornic / Villeneuve / Nantes ;
- **Fondée sur des intérêts communs ;**
 - ✓ GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) ;
 - ✓ PAPI (Programme d'Actions de Préventions des Inondations) ;
 - ✓ PPRL de la Baie de Bourgneuf (Plan de Prévention des Risques Littoraux) ;
 - ✓ Syndicat de transports scolaires Sud Loire Océan ;
 - ✓ Appartenance au même arrondissement préfectoral (Saint Nazaire) ;
- **Fondée sur une histoire récente commune ;**
 - ✓ L'Assainissement ; le syndicat d'assainissement ayant été repris par Pornic Agglo en 2014 ;
 - ✓ L'Urbanisme (ADS) avant 2018 ;
 - ✓ Le SIVOM Port du Collet et gestion du port en commun ;
 - ✓ La Mutualisation réussie pour l'achat groupé des terrains de foot synthétiques.

Parmi les plus vives interrogations, bien légitimes, celles des impôts locaux.
Ci-dessous sont présentés les taux de fiscalité locale spécifique des intercommunalités votés pour 2019.



Exemple Illustré avec un couple 2 enfants à charge et une valeur locative de 2600 €,
(exemple présenté en réunion publique du 1^{er} février 2019).



Une fiscalité moins importante
de plus de 75 €



> ENFIN, VOICI RÉSUMÉS EN QUELQUES LIGNES LE DÉROULEMENT DES RÉFLEXIONS ET LES DÉCISIONS PRISES RELATIVES À NOTRE ADHÉSION À PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ :

- Réflexions en Bureau d'Adjoints : 1^{er} trimestre 2018
- Rencontre avec les services de l'état : juillet 2018
- Rencontre avec Mr JM Brard pour lui exposer notre projet : août 2018
- Réflexions avec tous les conseillers municipaux pour poursuivre ou non la démarche : septembre 2018
- Travail sur les impacts financiers côté Villeneuve et Pornic Agglo par les services concernés et côté CCSRA par la préfecture
 - Le départ de Villeneuve ne met pas en danger le budget de la CCSRA
 - Feu vert de la Préfecture et de Pornic Agglo Pays de Retz
- Vote du conseil des maires de Pornic Agglo Pays de Retz le 16 octobre 2018 en matinée
- Vote de la commune de Villeneuve-en-Retz le 16 Octobre 2018
- Vote du conseil de Pornic Agglo Pays de Retz le 29 novembre 2018
- Réunion publique, le 1^{er} février 2019
- Avis favorables relatifs à l'adhésion de Villeneuve-en-Retz à Pornic Agglo Pays de Retz et à son retrait de la CCSRA, donnés par la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) le 18 mars 2019. **Aucune opposition** exprimée pour chacune des 2 décisions.
- Arrêté du préfet le 22 mars 2019, pour mise en œuvre de la décision de la CDCI
- Vote favorable à l'intégration de Villeneuve-en-Retz dans Pornic Agglo Pays de Retz, par le conseil de Pornic Agglo Pays de Retz le 28 mars 2019

Ce dossier est issu de la présentation faite le 1^{er} février 2019 lors de la réunion publique, celle-ci ayant été préparée, élaborée et mis à jour, par les adjoints, les conseillers communautaires et les maires de Villeneuve-en-Retz.

APRÈS-MIDI FESTIF



© Françoise Tricoire

Le mercredi 30 janvier 2019, à la salle polyvalente de Fresnay, la municipalité a invité les Aînés de la commune de Villeneuve-en-Retz pour un après-midi festif animé par le musicien JEAN-MARC.

Cette manifestation a permis à environ 200 personnes de passer un agréable moment en dansant ou en jouant aux cartes tout en partageant la galette des Rois, ainsi que des viennoiseries et du chocolat, agrémentés des vins de la commune et de boissons non alcoolisées. Au cours de l'après-midi, une boisson chaude fut également servie à l'ensemble des convives par les membres du Centre communal de l'action sociale (CCAS) qui ont pris une part importante dans l'organisation de cet événement.

REPAS DANSANT DE L'U.N.C.

Le samedi 24 novembre 2018, l'association **UNC Bourgneuf-Saint-Cyr-Fresnay** organisait son premier repas-dansant qui avait pour thème une choucroute et comme animation l'orchestre *DIDIER CHEVENON EN DUO*.

Ce fut un succès puisque toutes les places furent réservées. En effet, 180 personnes participaient à cette première et purent danser tout l'après-midi ou s'adonner aux jeux de cartes pour celles qui le souhaitaient. La nourriture et les vins furent très appréciés par les convives.

Fort de ce succès, la deuxième édition est déjà dans les cartons. Elle aura lieu le samedi 19 octobre 2019 et sera animée par l'orchestre *EMMANUEL-ROLLAND*. La réservation se fera au 06 28 57 21 36 ou auprès des membres de l'UNC de Villeneuve-en-Retz.



VOEUX

Le vendredi 11 janvier 2019, dans la salle polyvalente de Saint-Cyr, s'est tenue la traditionnelle **cérémonie des vœux** de la commune de Villeneuve-en-Retz.



© Françoise Tricoire

Le maire, Alain DURRENS, a présenté ses vœux à la population pour 2019 et fait état des réalisations passées et à venir en précisant que les idées et les projets ne manquaient pas. Le maire délégué, Jean-Bernard FERRER est également intervenu pour présenter ses vœux et relater des faits qui ont marqué l'année 2018 tout en soulignant que l'année 2019 viendra parachever une mandature très riche en événements.

En fin de cérémonie, Alain DURRENS et Jean-Bernard FERRER ont décerné la première médaille de la ville à André LAIDIN pour son remarquable engagement au sein de très nombreuses associations.

MUSÉE

Le samedi 23 mars 2019, le musée du pays de Retz a ré-ouvert ses portes pour une nouvelle saison.

Thème de l'exposition 2019 : MOULINS ET MEUNIER DU PAYS DE RETZ

Mise en valeur dans une galerie entièrement rénovée, cette exposition résulte d'un premier travail en commun avec la **Société des Historiens du Pays de Retz (SHPR) dans le cadre de notre nouveau partenariat**, et avec le concours de l'association **Le Moulin de l'Arzelier**.

Vous pourrez aussi y découvrir des espaces remaniés permettant d'accueillir plus confortablement de prochaines conférences, une approche toujours plus ludique de quelques personnages historiques ayant marqué le territoire de leur passage, et la mise en couleurs du patio pour de futures animations extérieures.

Cette réouverture voit également la mise en place d'un autre partenariat avec l'association **Patrimoine Marche de Bretagne - Marais Breton (P2MB)** qui se concrétisera dès cette saison par des conférences et des possibilités de visites couplées Musée - saline Tenue de Mareil / Port du Collet.

N'hésitez pas à venir le visiter.

Tarifs et horaires sur le site internet : <http://museedupaysderetz.fr/>



CALVAIRE CROIX MAULOIN

Non le Christ n'a pas été volé.

Il y a trois ans, la Croix, au carrefour de la Noë Briord et de la RD13 rue de Pornic, disparaissait et plusieurs personnes venaient prévenir la Mairie de ce fait. Ironie du sort, quelques temps avant, la troupe Cabaretz donnait en représentation, « on a volé Jésus », au théâtre de Fresnay.

Après quelques temps de recherche, il s'est avéré que Mr Yannick Guihal, habitant de Fresnay et propriétaire du terrain, avait pris l'initiative de restaurer le calvaire situé sur sa propriété. En effet, cette croix en bois était devenue dangereuse pour les passants.

Ce calvaire a été érigé par M. et Mme Prosper Mauloin Garaud, de Nantes, en remplacement de celui qui avait été entretenu par M. Victor, leur frère, ancien propriétaire de la Noë Briord. Le bois sur lequel était placé le Christ a été donné par le général Mahot, propriétaire des armes de l'Aubinière, et l'entretien de ce calvaire était assuré par Prosper Mauloin. La bénédiction a eu lieu le 25 novembre 1923 par Claude Laillé alors curé de Fresnay-en-Retz.

Avec ses deniers personnels, Yannick Guihal a fabriqué une nouvelle croix en fer, a préparé les fixations pour repositionner le Christ, après l'avoir quelque peu restauré. Puis, le Christ, la galvanisation de la croix et la remise en état du lieu, ont été pris en charge par la commune.

La municipalité adresse un très grand merci à Mr Guihal pour cette action.



DÉPARTS EN RETRAITE



Lors des vœux aux personnels de la commune de Villeneuve-en-Retz, le maire, Alain DURENS a retracé la carrière de Pascale DAVIS à l'occasion de son départ en retraite.

Après avoir été responsable de la restauration scolaire à Saint-Même-le-tenu de 2011 à 2013, elle était adjoint technique sur la commune depuis le mois de septembre 2013.

Employée à la restauration scolaire sur le site de Bourgneuf elle a fait valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2018.

De même Didier GAUTRET, est arrivé comme adjoint technique en juin 2007. Employé aux services techniques il a fait valoir ses droits à la retraite fin août 2018 et a terminé sa carrière comme adjoint technique principal 2^{ème} classe.



Toute la municipalité leur souhaite une agréable et longue retraite.

ASR FOOTBALL

Une nouvelle fois, l'ASR a reçu les honneurs du district et de la ligue. Notre école de foot féminine a renouvelé son label bronze. C'est la réussite de tout un club qui est récompensée, des dirigeants, des éducateurs, des bénévoles. C'est aussi un gage de sécurité et de confiance pour les familles qui choisissent l'ASR pour leurs enfants. L'éducation footballistique est notre priorité, mais en s'inscrivant dans un vrai projet de club, un projet associatif. Cela se traduira lors de l'organisation pour la seconde année consécutive de la journée éducative « Soyons Prêts » le 11 mai prochain. Bien évidemment chacun est invité à venir partager un vrai moment de bonheur auprès des jeunes.

L'ASR se distingue aussi pour son engagement dans le foot pour tous. Notre partenariat avec l'association « Handicool » permet à chacun de s'épanouir dans le football, peu importe le handicap. Cela se traduit par la mise à disposition des installations du foot5, de matériel adapté aux participants ainsi qu'un éducateur salarié du club pour l'encadrement.



Une autre évolution à l'ASR sera la création d'un groupement de foot féminin avec St-Philbert-de-Grand-Lieu. L'objectif est de renforcer l'expérience de cette année en entente. Nous maintiendrons les niveaux U11 U13 U15 et U18, en foot à 11 et si l'opportunité de créer une équipe seniors s'offre à nous, bien sûr que nous la saisirons. La mise en commun du savoir faire de deux clubs structurés est un gage de réussite.

D'autres projets sur le foot loisir sont en gestation. Il est encore trop tôt pour en parler. La vie de l'ASR évolue au fil du temps, toujours en ayant en objectif principal la formation.

L'ASR Ambiance Sérieux et Respect

Agenda

- 10/05 : Loto à Fresnay
- 11/05 : Journée « Soyons Prêts »
- 19/05 : Participation au Fémi Plage à St Brévin
- 25/05 : Journée secteur U9 à la Rabine
- 02/06 : Tournoi interentreprises
- 08/06 : Tournoi féminin U13 et U15 à la Rabine
- 15/06 : Concours de pétanque Asr à la rabine
- 28/07 : Loto à l'espace de Retz à Machecoul à 14h00
- 17/08 : Loto Marathon salle du Falleron à la rabine de 14h00 à minuit avec en premier lot une voiture
- 07/09 : Tournoi U15 et U18 à la Rabine et forum des associations



LA PÉTANQUE NOVEMBOURGEOISE

Voici les dates de nos différentes manifestations :

Le 21 avril : coupe de France pétanque boulodrome face à la salle omnisports. La pétanque Novembourgeoise reçoit Le Breil Malville.

Le 8 mai 2019 : concours de pétanque réservé aux licenciés doublettes vétérans 55 ans et plus, boulodrome face à la salle omnisports.

Le 3 août 2019 : vide-grenier de la pétanque Novembourgeoise parking de la salle Omnisports.

Nos concours amicaux agréés

Les 5-12-19-26 Juillet

Les 2-9-16-23 Août

Ouverts aux non licenciés



SUD RETZ BASKET

Prochaines manifestations du club SUD RETZ BASKET :

Les 25 et 26/05/19 : Tournoi du club SRB à Machecoul
Le 08/06/19 : Fête du mini-basket pour les U7, U9 et U11 à Machecoul

7 Septembre 2019 : Vide-grenier SRB au parc de la Rabine à Machecoul

Dans le cadre de notre Label club éco-citoyen, nous continuons la collecte des bouchons plastiques (pour l'association Les Bouchons d'Amour) et de vos baskets devenues trop petites (pour l'association Share Your Shoes). Vous pouvez nous les transmettre tous les week-ends durant les matchs de basket sur les terrains !



Contact : sudretzbasket44@gmail.com - 07 88 45 98 68
www.sudretzbasket.fr

Suivez-nous également sur Facebook : Sud RetzBasket

FC BOURGNEUF - LES HISTOIRES DU FCB

L'ÉCOLE DE FOOT A FÊTÉ NOËL

Lors du dernier entraînement de l'année 2018, les entraîneurs des U6/U7 et U8/U9 ont organisé une séance très festive. Muni de bonnet de père Noël, chaque éducateur a mené son atelier avec, en fond sonore, des musiques sur le thème de Noël. Après l'effort, chaque enfant a reçu un sachet de bonbons et une grosse boule en chocolat. De nombreux parents avaient préparé d'excellents gâteaux. Du chocolat chaud ainsi que du vin chaud (pour les plus grands) étaient aussi offerts. Le club félicite Lucas, Florian, Mélissa, Johann, Enzo, Hugo, Jonathan pour cette belle initiative amicale et conviviale.



LES U12 EN BRETAGNE

Pendant les vacances de Noël, une équipe de U12 du FCB s'est rendue tout au bout de la Bretagne, à Plouarzel, afin de participer à un tournoi en salle organisé en l'honneur de l'arrière grand-père d'un de nos jeunes. L'accueil a été formidable pour les jeunes. Ce moment fut très touchant lorsque nos jeunes furent applaudis par toute la salle, juste par le fait d'être présents à cette compétition. Le club remercie sincèrement Jean-Marc et Delphine, ainsi que la mamie de Aymeric, toujours aux petits soins avec nous, le club de Plouarzel et son président, et la mairie de Plouarzel. Comme il n'y

a pas que le foot dans la vie, avant de partir, nous nous sommes rendus à la pointe Corsen afin que nos jeunes puissent découvrir ce magnifique endroit.

UN BEAU TOURNOI EN SALLE

Samedi 5 janvier avait lieu la 5^{ème} édition du tournoi en salle seniors, à la salle des sports de Bourgneuf. Seize équipes étaient présentes, dont 2 féminines du FCB. Un événement qui s'est déroulé dans un bon état d'esprit, très bien organisé par Kévin, Max et Nico. Merci aux supers bénévoles présents à cet événement.



L'ÉQUIPE FÉMININES SENIORS RECRUTE

Le FCB lance une équipe féminine en compétition à la rentrée prochaine. Motivées, nos filles ont décidé de tenter le pari. Et pour cela, le club recrute des filles de plus de 16 ans pour participer à un championnat de district dès septembre. Bonne humeur garantie.

Contact : Flo Rousseleau 06 48 86 14 42, fc.bourgneuf@neuf.fr, www.fcb-web.com.

LE 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE, SAMEDI 25 MAI

L'anniversaire du club approche à grands pas. Pour cela, les bénévoles préparent une grande kermesse où toutes les équipes joueront de 10h à 22h. On y trouvera des stands de jeux, de restauration, de produits « FCB », d'animations et de nombreux lots seront à gagner.

Discours à 11h, vin d'honneur avec les invités à 12h, ouverture des stands à 12h30. En soirée, il y aura un lâcher de lanternes, le tout en musique.

AUTRES ÉVÈNEMENTS

Samedi 8 juin : Foot en famille

Vendredi 14 juin : Assemblée générale

Samedi 15 juin : Tournoi de sixte et tournoi de pétanque

ÉCOLE L'OSTRÉA



Pour nous joindre : École Primaire L'Ostréa - 8, route de Machecoul à Bourgneuf - 44580 Villeneuve-en-Retz - Tél. 02 40 21 42 60.

Pour s'inscrire : Prendre rendez-vous auprès de la Directrice en téléphonant au 02 40 21 42 60 ou en vous présentant à l'école à partir de 16H30 ; des rendez-vous seront possibles le mercredi matin et le jeudi sur temps scolaire, jours de décharge de la Directrice, Mme BINET. Les futurs élèves et leurs parents ainsi que l'ensemble des familles de l'école, seront accueillis lors d'une porte ouverte le 26 avril 2019, le jour de « la Fête de l'enfance ».

LES PROJETS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE :

Construire le parcours citoyen de l'élève :

Les élèves de CM2 de l'école L'Ostréa, à Bourgneuf-en-Retz, sélectionnés pour le concours « Le parlement des enfants », ont reçu le 7 mars 2019, à l'école, le Député Mr Haury qui a répondu à leurs questions.

Les CM2 de l'école L'Ostréa, avec leurs Enseignantes Mme Paillart et Mme Bouin, se sont portés candidats au concours « Le Parlement des Enfants » en rédigeant une lettre de motivation expliquant leur volonté de réfléchir à la rédaction d'une loi autour du numérique : 2 classes par circonscription électorale ont été retenues par l'Inspection Académique pour la rédaction de cette loi, dont notre école. Nous félicitons d'ailleurs nos élèves et leurs enseignantes Mme Bouin et Mme Paillart.

Organisée conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale depuis 1994, « Le Parlement des enfants » permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail en classe réalisé durant une partie de l'année scolaire sur un thème annuel portant sur des sujets sociétaux d'actualité. Celui de l'année 2018-2019 porte sur « le bon usage du numérique ».

Après un travail autour du rôle des députés et du fonctionnement de l'Assemblée nationale, les élèves ont rédigé une proposition de loi sur le sujet.

Rencontre avec le Député de la Circonscription, Mr HAURY accueilli à l'école par Mme Morin, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Ste Pazanne, Mme Binet la Directrice, Mr le Maire de Villeneuve-en-Retz, Mr Durrens et le Maire délégué, Mr Ferrer.



Mr Haury a répondu aux questions des élèves sous la conduite des enseignantes Mme Bouin et Mme Paillart. A tour de rôle, les élèves ont posé une question : « Comment se passe les séances dans l'hémicycle ? Quel est le rôle du Député ? », « Avez-vous déjà fait une proposition de loi ? », « Si vous êtes d'accord avec une proposition de loi, est-ce compliqué de la faire adopter ? » mais aussi des questions un peu plus personnelles « Quand vous étiez enfant, pensiez-vous un jour être député ? », « Qu'est-ce qui vous a donné envie d'être député ? ».

Si l'école fait partie des finalistes, les élèves seront invités à visiter l'Assemblée avec le Député de la circonscription, Mr Haury.

L'école, c'est aussi « Construire le Parcours culturel de l'élève » :

Les élèves de l'école L'Ostréa ont exposé au Festival des 4Z'A du 9 mars au 17 mars 2019, cette année, à la salle polyvalente des Moutiers-en-Retz.

Pour la 27^{ème} année, les Amicales Laïques de Bourgneuf-en-Retz, Arthon-en-Retz, La Bernerie-en-Retz et Les Moutiers-en-Retz organisent une exposition de peintures, sculptures, photos... qui a eu lieu cette année à la salle polyvalente des Moutiers-en-Retz.

Les 4 écoles, dont les élèves de l'école L'Ostréa de Bourgneuf-en-Retz, ont exposé leurs réalisations artistiques au milieu des œuvres des artistes locaux.





Cette année, nous avons choisi « **les châteaux et légendes du Moyen Âge** ». Des ateliers de pratique artistique sont mis en place dans toutes les classes de la PS au CM2 avec la découverte de techniques, d'œuvres et de mouvements artistiques variés.

Toutes les classes de l'école se sont rendus aux Moutiers-en-Retz pour visiter l'exposition le mardi 12 mars 2019 (le car est financé par l'Association des 4Z'A). L'objectif de cette visite est de permettre aux élèves de notre école rurale de découvrir des œuvres artistiques (peinture, sculpture, photos...) et de rencontrer et d'échanger avec des artistes.

Nos élèves de cycle 3 participent aux Rencontres chorales :

Les 3 classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 participeront aux rencontres chorales départementales le 4 juin 2019. Lors de cet événement, qui aura lieu dans l'Espace de Retz de Machecoul, notre chorale présentera quatre chants personnels et trois chants communs qui seront repris en chœur par les trois chorales réunies.

Ce projet est l'occasion de travailler sur des morceaux composés et/ou interprétés par des musiciens auteurs-compositeurs de la région nantaise, en écho à l'exposition " Rock une histoire nantaise " au Château des ducs de Bretagne. Cette proximité a d'ailleurs permis de rencontrer l'artiste de l'une de nos chansons en classe. Les élèves ont pu lui poser des questions sur son métier et partager leur petite expérience de chanteurs.

La fête de l'école l'Ostréa aura lieu le samedi 22 juin 2019 !

ÉCOLE SACRÉ COEUR

Pour nous joindre : École Sacré Coeur - 17 Route de Machecoul, Bourgneuf-en-Retz - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
Tél. : 02 40 21 47 12

Les inscriptions : Pour inscrire votre enfant, vous pouvez prendre rendez vous en téléphonant au 02 40 21 47 12. Des rendez-vous seront possibles avec la directrice, Madame Catherine Rocton, le vendredi sur le temps scolaire puis tous les soirs à partir de 16h30. Une rentrée tout au long de l'année peut également être envisagée pour les enfants nés en 2017 en fonction des places disponibles.

Les moments forts de la période :



- 2 samedis d'école obligatoire le 2 février et le 30 mars : ateliers multi-âge en lien avec le projet d'année autour de 3 modules : les arts visuels, les jeux de société avec l'intervention de la « Route du Jeu », et les jeux collectifs ;
- Opération de solidarité avec la participation de l'école à l'Opération « Toute Pompe dehors » ;
- Installation d'une boîte à livres lors d'une matinée travaux. Cette boîte à livres a été confectionnée l'an passé dans le cadre du projet d'année autour du livre lors des ateliers multi-âge. Une belle initiative fondée sur le partage pour encourager et favoriser la lecture, susciter l'échange autour du livre en toute simplicité.





Classe découverte pour les élèves de CM1 et CM2 du 23 au 26 avril à l'Abbaye de Saint-Maur (49).

Les élèves ont pu découvrir et visiter le Château du Plessis Bourré, le Château de Brézé et l'Abbaye de Fontevraud.

Au mois de mars, les élèves de CE2/CM1/CM2 ont participé à une exposition sensorielle et itinérante sur les risques Littoraux dans la Baie de Bourgneuf.

Le dernier trimestre sera rythmé par :

- le samedi 25 mai : la fête du Projet avec un petit déjeuner champêtre, offert par l'APEL aux élèves et leurs familles, pour clore le premier axe du projet d'année ;
- le samedi 29 juin : kermesse de l'école « Autour du Monde » à la découverte des continents ;
- le mardi 2 juillet : sortie de fin d'année au Château des Aventuriers à Avrillé (85) pour l'ensemble de l'école.

Au mois de septembre : L'APEL organisera un vide grenier. Celui-ci aura lieu le dimanche 22 septembre, sur le parking de la salle des sports de Bourgneuf-en-Retz.

ÉCOLE SAINTE JULITTE



Spectacle de Noël

Jeudi 20 décembre, tous les enfants de l'école ont participé au spectacle interactif « le Noël enchanté du Yétou », animé par Planète Mômes et offert par l'APEL de l'école Sainte Julitte.

Le Père Noël est arrivé à la fin du spectacle pour offrir aux enfants le CD des chansons du grand Yétou ainsi qu'un Père Noël au chocolat ! Petits et grands étaient ravis !

Rencontres intergénérationnelles

C'est avec beaucoup de plaisir que nous renouvelons nos rencontres avec les personnes âgées de la maison de retraite. Les petits sont ravis, les plus âgés se sentent rajeunir, et c'est tellement agréable de les voir sourire lorsque nous arrivons.



Le jeudi 17 janvier, nous sommes allés faire des jeux de société : lynx, memory, dominos, lotos, jeu du clown... Le jeudi 31 janvier, quelques résidents sont venus dans notre classe pour découvrir de nouveaux jeux : jeux d'adresse, jeux de mémoire visuelle, jeux de reconnaissance tactile.

La classe de PS-MS



Permis piéton CE1 CE2

Après plusieurs séances de prévention routière, le gendarme Ludovic TERRIEN, de Villeneuve-en-Retz, est venu à l'école, le jeudi 10 janvier pour remettre le permis piéton aux élèves de CE1-CE2.

Sortie scolaire à Nantes

Vendredi 8 mars, les CP-CE1-CE2 sont allés à Nantes.

Nous avons commencé par découvrir le passage Pommeraye. Puis nous avons goûté sur les marches de l'opéra Graslin. Ensuite, nous sommes passés devant la Place Royale où nous nous sommes arrêtés pour prendre une photo de groupe et nous sommes arrivés au château des Ducs de Bretagne en passant devant la



cathédrale. Après avoir fait une visite d'une heure et demie au château, nous sommes allés déjeuner puis nous avons marché jusqu'à la Cité des Congrès pour découvrir « le festin de l'araignée », un concert éducatif ONPL. Après une heure de spectacle, nous avons repris le car pour rentrer à l'école !



Sur la piste des arts

Jeudi 7 février, Fanny est venue nous présenter un spectacle interactif, proposé par Planète mômes : Sur la piste des arts.

L'histoire se passe au cirque. Les artistes s'entraînent, les techniciens se préparent et Olga répète son numéro de cerceaux. Arlequin est triste car il ne pourra pas participer au spectacle. Toutes les couleurs de son costume ont disparu. Heureusement, Olga va l'aider à les retrouver. Pamina la violoniste va lui donner du bleu. Alberto le jongleur et sculpteur va lui donner du jaune, Carole la danseuse, du rouge. Pour retrouver le vert, le violet et l'orange, Arlequin va apprendre à mélanger les couleurs chez Rosa la peintre.

Pendant le spectacle, on a chanté, dansé et fait de la musique avec notre corps. C'était super !

Les PS-MS-GS-CP

L'école Ste Julitte de St-Cyr-en-Retz organise une randonnée cyclo, VTT et pédestre le dimanche 19 mai 2019.

Départ salle municipale de St-Cyr-en-Retz

- 3 circuits VTT de 25, 35 et 45 km
- 1 circuit VTC de 25 km
- 3 circuits pédestres de 12, 16 et 25 km

Tarifs : 5 € non licencié, 4 € licencié et enfant -12 ans, 2,5 € pour le parcours poussette, gratuit -5 ans

Départ 7h30-9h30. Café offert. Une fleur fleurie offerte à chaque participant.

VRETZ BOX SON

L'association Vretz Box Son organise le 15 juin avec le soutien de la mairie « Villeneuve fête la musique ».

Villeneuve fête la musique



Soirée concerts gratuits, le 15 juin 2019 à partir de 19h place du Marais à Bourgneuf-en-Retz.

5 groupes de musique : FMR • Miss machine
• Natty 5five • Alarash • Atou'trèfle

2 scènes en extérieur sur la place du Marais.

Venez passer un moment convivial et familial. Un bar et un stand restauration vous permettront de faire une pause dans la soirée !



PARLE-MOI DU SOUVENIR FRANÇAIS

Depuis le 1^{er} Janvier, LE SOUVENIR FRANÇAIS œuvre dans le canton en relançant le Comité de Machecoul-Légé. LE SOUVENIR FRANÇAIS est une association nationale, distincte des Anciens Combattants, créée en 1872.

Le Comité a trois missions :

- Conserver la mémoire de ceux qui sont Morts pour la France ;
- Veiller à l'entretien et le fleurissement des tombes et des Monuments élevés à leur gloire ;
- Transmettre l'héritage, aux jeunes générations, en participant à des rencontres et en apportant un soutien pour des voyages pédagogiques sur des lieux de mémoire. Cette mission est essentielle.

Depuis peu, LE SOUVENIR FRANÇAIS met en place la géolocalisation des tombes dans les cimetières où des soldats sont inhumés.



Présidente : Mme Paulin, 5 qtr rue des Genêts à Villeneuve-en-Retz.

LES JEUNES DE BOURGNEUF

Gymnastique :

En février et mars 2019, les équipes de gymnastes ont participé aux Challenges Départementaux FSCF - Compétitions des clubs de Loire-Atlantique avec un classement par équipe selon la catégorie par niveau (degrés) :

- Poussines - Équipe Avenir (2^{ème} degré) : 23^{ème} sur 26 équipes ;
- Jeunesses - Équipe Avenir (2^{ème} degré) : 8^{ème} sur 17 équipes ;
- Jeunesses - Équipe Espoir (2-3^{ème} degré) : 23^{ème} sur 31 équipes ;
- Jeunesses - Aînées - Équipe Honneur (3-4^{ème} degré) : 16^{ème} sur 30 équipes ;
- Jeunesses - Aînées - Équipe Excellence (4-5^{ème} degré) : 15^{ème} sur 19 équipes.



Un beau palmarès pour nos gymnastes en ce début de saison. Pour certaines, c'était leur tout premier concours. D'autres compétitions individuelles et par équipe les attendent en mai et juin.

Nous vous invitons à découvrir la gymnastique et admirer la performance de nos gymnastes lors du concours interne le samedi 11 mai 2019.

Nous préparons un beau spectacle haut en couleurs avec costumes et paillettes mais aussi avec des acrobaties sur le thème du Cabaret pour le Gala du dimanche 12 mai 2019.

Réservez dès à présent votre place sur helloasso :

<https://www.helloasso.com/associations/les-jeunes-de-bourgneuf/evenements/gala-de-gymnastique-cabaret>



Harmonie-Fanfare :

Dans le cadre de la saison culturelle « Les Musicales de Bourgneuf », l'Harmonie-Fanfare LES JEUNES DE BOURGNEUF avait invité l'Harmonie Paz and Per Orchestra pour un concert qui a eu lieu le dimanche 10 mars à l'église Notre-Dame-de-Bon-Port de Bourgneuf à Villeneuve-en-Retz.

Les musicien(ne)s ont interprété différents styles de morceaux : œuvres originales, musiques de films, grands succès de la chanson française, musique classique...

Un après-midi musical très apprécié des spectateurs venus nombreux.



Prochaines manifestations :

Dimanche 14 avril 2019 - Pornic :

Carnaval de printemps animé par l'harmonie-Fanfare ;

Samedi 11 mai 2019 - 14h00 salle de sports de Bourgneuf :

Concours interne de Gymnastique – entrée gratuite ;

Dimanche 12 mai 2019 - 14h00 - Salle de sports de Bourgneuf - Gala de Gymnastique sur le thème du Cabaret
Entrée 4,00€ (gratuit pour les moins de 12 ans) ;

Samedi 8 juin 2019 : Salle de théâtre de Fresnay – Gala de Danse.

TWIRLING CLUB FRESNAY

Le gala annuel se déroulera le vendredi 5 juillet et le samedi 6 juillet 2019 à la salle omnisports de Fresnay-en-Retz à partir de 20h30.

Le Twirling Club Fresnay

CLÉ DE SEL

4'ZA



CONCERT EXCEPTIONNEL

Dominique CHAUVET, chef de chœur de la chorale « LA CLÉ DE SEL » de Villeneuve-en-Retz réunit ses 3 chorales pour un concert exceptionnel qui aura lieu le

DIMANCHE 19 MAI 2019
à L'ESPACE DE RETZ - MACHECOUL



**L'Echo
de l'Océan**

CONCERT DE FIN DE SAISON

Pour terminer la saison 2018/2019, la Chorale « LA CLÉ DE SEL » donnera son concert le :

**SAMEDI 22 JUIN 2019 - EGLISE NOTRE
DAME DU BON PORT - À 20 H**



Du 9 mars au 17 mars 2019, s'est déroulée aux Moutiers-en-Retz la 23^{ème} édition des 4'ZA. Une manifestation artistique qui tourne chaque année sur 4 communes : Villeneuve-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Bernerie-en-Retz et Arthon-en-Retz. Elle a pour but de réunir les artistes peintres du département, mais aussi sculpteurs, potiers, etc...

Participent également les écoles locales qui préparent de belles compositions artistiques. La municipalité félicite, bien sûr, les équipes encadrantes qui ont su particulièrement, cette année, faire ressortir chez les enfants toute une palette créative exceptionnelle. L'année prochaine, La Bernerie-en-Retz reçoit cette belle manifestation. Chaque commune prend un réel plaisir à cette rencontre qui draine de nombreux visiteurs.



LE MOULIN DE L'ARZELIER



L'année 2019 sera-t-elle l'année du grand départ pour la nouvelle vie du moulin ? En tout cas, les feux sont au vert. Suite à la reconnaissance par l'administration fiscale de notre statut d'association d'intérêt général, les dons de particuliers et d'entreprises ne se sont pas fait attendre. En particulier, le versement par Valorem de la somme promise est effectif, si bien que l'association dispose des fonds nécessaires à un début de travaux. Mais le chemin est encore long et il est important de bien coordonner les prochaines étapes.

Notre Fête du Moulin s'étalera sur deux week-ends de septembre. Le samedi 14, ce sera notre désormais traditionnel dîner de fouées sous chapiteau avec ambiance musicale. Nous commencerons l'animation dans l'après-midi avec les visites du moulin.

Le week-end suivant, les 21 et 22 septembre, lors des Journées Européennes du Patrimoine, l'activité se concentrera autour des visites du moulin avec la tenue des stands habituels (bar, crêpes, jeux divers).

Quant au four à pain, il cuira les fouées et du pain un jour de l'été qui reste à fixer.

Enfin, souhaitons au moulin de trouver sur son chemin de nombreux mécènes et sympathisants pour qu'il retrouve enfin ses ailes, son tic-tac et sa farine.

DIVERS

Comme l'année précédente au mois de novembre, Sandra Mathias « conseillère Bien-être » organise la seconde « journée découverte » : Samedi 4 mai à la salle Socio-culturelle de Fresnay-en-Retz.

Cette idée permet une rencontre avec des nouveaux artisans créateurs et commerçants du Pays de Retz. Vous découvrirez des créations en bois, produits de bien être et de beauté, objets déco, ainsi qu'une opticienne conseillère à domicile sur des lunettes adaptées à votre vue fabriquées en France. Un partage de savoir faire mis à votre disposition durant cette journée de 10h à 18h sans interruption.

OBSERVATION DU CIEL : ÉTÉ - AUTOMNE 2019

Pour bien profiter du ciel d'été, il faut être patient, les jours sont longs et la nuit arrive tardivement. Mais l'attente est récompensée par le spectacle de la voie lactée qui s'étire sur l'ensemble du ciel. Pour les anciens, cette bande lumineuse symbolisait le lait céleste coulant du sein d'Héra, que téta Héraclès bébé. La voie lactée n'est rien d'autre que la galaxie qui accueille notre système solaire. C'est un ensemble de 200 milliards d'étoiles, et quand on sait que l'univers observable a des centaines de milliards de galaxies, on en attrape le tournis. La voie lactée est plus fournie en étoiles l'été parce que dans notre course autour du soleil nous sommes orientés vers son centre, dans la direction du Sagittaire. Cette constellation abrite la nébuleuse de la Lagune, visible à l'œil nu ; appelée aussi M8 (8^{ème} objet du catalogue de Charles Messier, astronome du 18^{ème} siècle).



L'été, c'est aussi la découverte du fameux triangle constitué de Véga (constellation de la Lyre) distante seulement de 25 années-lumière (une année-lumière vaut 10.000 milliards de Km), de Deneb (constellation du Cygne) et d'Altaïr (constellation de l'Aigle).

La constellation du Scorpion abrite quant à elle l'étoile Antarès, étoile rouge géante en fin de vie, toujours basse sur l'horizon sous notre latitude.

Dans les secteurs du Sagittaire et du Scorpion, trônent Jupiter et Saturne tout l'été.

Dans les belles conjonctions (rapprochements) à observer à l'œil nu, en voici quelques unes :

- le 5 juin en début de nuit, un fin croissant de lune se tiendra à gauche de Mars la rouge ;
- le 18 juin, en début de nuit, Mercure flirtera avec Mars ;
- le 21 juin c'est le solstice d'été, le jour le plus long de l'année ;
- le 2 juillet une éclipse totale de soleil sera visible en Amérique du sud ;
- les 2, 3 et 4 août se dérouleront les nuits des étoiles dans toute la France ; pour Villeneuve-en-Retz, une observation est prévue au point de vue de St-Cyr, le vendredi 2 août ;
- dans la nuit du 12 au 13 août, une pluie d'étoiles filantes (une centaine par heure) est attendue, ce sont les Perséides, une observation à faire à l'œil nu après minuit. La terre, dans sa course autour du soleil, croise les restes (poussières et grains) de la comète Swift Tuttle qui s'enflamment au contact de l'atmosphère et forment ainsi les étoiles filantes.

Le ciel d'automne est moins spectaculaire que celui de l'été, notre vision se dirige à présent vers l'extérieur de la voie Lactée. C'est toutefois le meilleur moment pour observer notre galaxie voisine, Andromède, située à 2,5 millions d'années-lumière de nous. Celle-ci va percuter notre galaxie dans 5 milliards d'années pour fusionner et former une galaxie géante ; à cette époque la terre aura disparue. Andromède est facilement visible dans un ciel noir avec une simple paire de jumelles.

Dans les belles conjonctions observables à l'œil nu en automne, en voici quelques unes :

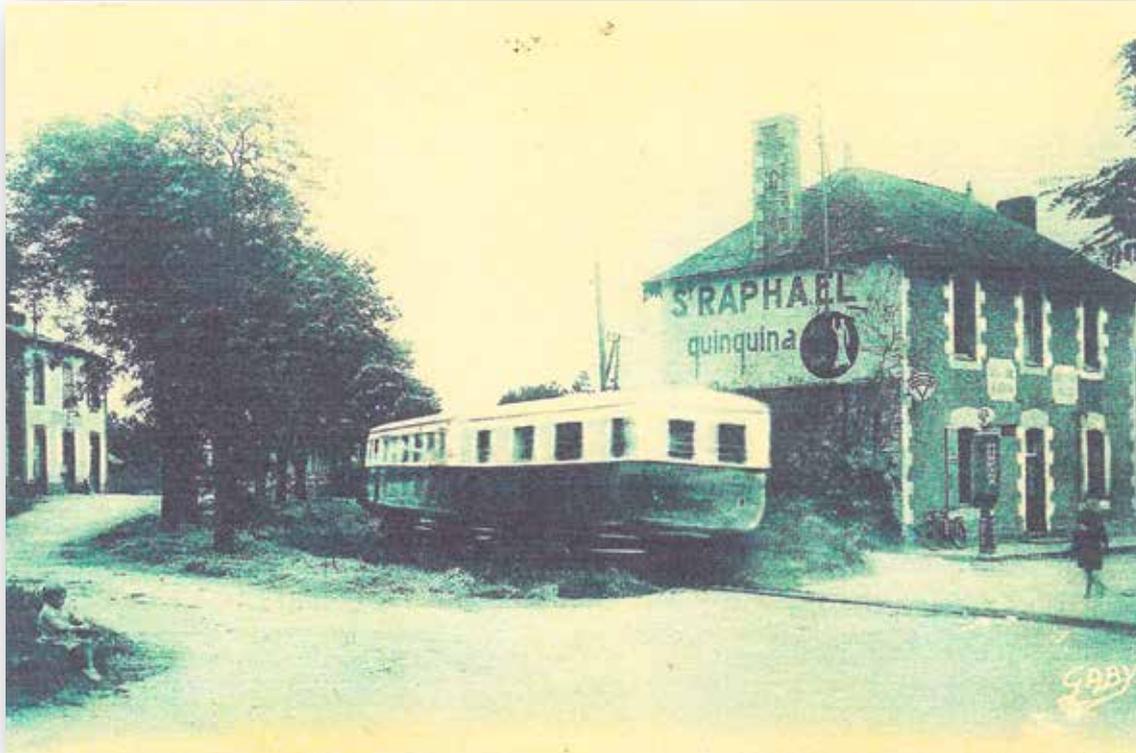
- le 8 septembre en début de nuit, la lune gibbeuse (en ballon de rugby) côtoie Saturne dans la constellation du Sagittaire, appelée familièrement la théière ;
- le 29 septembre, au coucher du soleil, un fin croissant de lune dominera Vénus au raz de l'horizon ouest ;
- le 3 octobre, Jupiter flirtera avec le croissant lunaire en début de nuit, idem pour le 31 octobre ;
- le 11 novembre, Mercure passera devant le soleil entre 13h30 et 19h. Pour l'observer il faut se doter d'un instrument avec un filtre solaire ; une observation est envisagée par les randonneurs des étoiles ;
- le 24 novembre, Vénus croise Jupiter au crépuscule sur l'horizon sud-ouest.

Et l'hiver arrive à grands pas avec d'autres astres à découvrir.



AVANT / APRÈS

Le passage du train, entre la gare et la Brasserie-Hôtel de la Baie, à Bourgneuf, qui reliait la commune de Paimboeuf à celle de Saint-Gilles, entre 1923 et 1947.



BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS ET RÈGLES DE VOISINAGE

Un voisin qui fait un feu, pour brûler ses déchets végétaux (branches d'arbres, feuilles mortes...) dans son jardin, peut provoquer des nuisances pour le reste du voisinage (fumée, odeurs...), sans compter les risques d'incendies éventuels et les recours des riverains pour faire cesser ces nuisances.

En principe, il est interdit de brûler des déchets verts.

Cette interdiction est édictée pour plusieurs raisons :

- dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes notables d'ordre sanitaire, la combustion de végétaux émettant des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes ;
- dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entraîner des risques d'incendie.



Plutôt que de brûler les déchets verts, les autorités préconisent leur compostage ou leur collecte en déchetterie.

Il incombe au maire de faire respecter l'interdiction de brûler des déchets verts par des particuliers. Ce devoir entre dans le cadre de ses pouvoirs de police et sur la base de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Les riverains disposent des voies d'action de droit commun à l'encontre des auteurs des nuisances (d'après une réponse ministérielle publiée dans le JO Sénat du 29/12/2011).

Un habitant peut donc demander aux services d'hygiène de la mairie d'intervenir si un voisin ne respecte par la réglementation.

LE TRI SÉLECTIF

L'enjeu du tri sélectif est bien plus important que ce que la plupart des gens imaginent. Si elles ne sont pas triées, les ordures ménagères sont mises en décharge ou incinérées. On produit de plus en plus de déchets donc il faudra multiplier les incinérations et les décharges avec les nuisances que cela comporte.

Trier et recycler les déchets, c'est transformer la matière première pour l'utiliser de nouveau. La plupart des emballages est fabriquée à partir de ressources naturelles extraites des richesses de la terre qui s'épuiseront un jour.

Pour ne pas gaspiller et polluer nos sols et notre atmosphère, il est important de recycler ces matières.

Les journaux et magazines peuvent renaître sous forme de carton ou de papier journal, les bouteilles en plastique sous forme de tuyaux, revêtements pour le sol, et même de pull-overs,... **Recycler est donc le moyen le plus intelligent de protéger notre planète.**



2 POSSIBILITÉS DE TRIER

- L'apport volontaire
- Le porte à porte avec les sacs jaunes

Les sacs jaunes sont fournis par les mairies et chaque année - fin novembre, début décembre - des permanences sont effectuées afin de remettre à chaque foyer leurs sacs jaunes.

TOUS les emballages peuvent désormais être recyclés ! Barquettes, pots, films en plastique, petits objets en aluminium...

Un doute sur le tri à effectuer ? Rendez-vous sur le **GUIDE du TRI CITEO** <https://www.consignesdetri.fr/>

ou consultez les informations sur le Site Vendée Tri <http://www.vendeetriplus.fr/#emballages>

ou encore le moteur de recherche Trivaou <http://trivalis.fr/tri-des-dechets/trivaou-moteur-recherche-dechets/> (disponible via internet et sur applications smartphone « Appstore » et « GooglePLAY »)



ANNONCE RECRUTEMENT

L'accueil familial thérapeutique, service à vocation départementale rattaché au CHS de Blain, recrute sur le département 44.

Il s'agit d'accueillir à son domicile une personne adulte, présentant des troubles psychiques stabilisés, et de l'accompagner au quotidien.

Les familles sont embauchées dans le cadre d'un contrat de travail de droit public, avec congés annuels, formation professionnelle...

Elles bénéficient d'un accompagnement de proximité par les professionnels du service avec une équipe joignable 24h / 24.

Pour plus de renseignements, contactez le service par téléphone au 02 40 48 89 13/17 ou au 02 40 48 65 28, ou par mail aft.nantes@ch-blain.fr

Ou sur le site web du CHS de Blain rubrique recrutement / offres d'emploi non médicales

Comment devenir Accueillant Familial Thérapeutique ?

- Lettre de candidature ou appel pour renseignements à : Centre Hospitalier Spécialisé de Blain, Accueil Familial Thérapeutique pour Adultes (AFTA), Forum d'Innovation - 38 rue Jules Verne - 44100 ORVAULT
- Admission des candidatures : (02 40 48 89 13) / Assistante sociale : (02 40 48 89 17) / aft.nantes@ch-blain.fr
- Plusieurs rencontres entre les professionnels de l'AFTA et le candidat.
- Création de la commission Accueil Familial Thérapeutique.
- Signature d'un contrat élaboré avec le Directeur du CHS de Blain et l'Accueillant Familial Thérapeutique (avec période d'essai).

Perce qu'il a tout besoin de soutien, l'accueil familial thérapeutique sera de repère et un point d'arrimage autour duquel l'accueil, gravité, lente, expérimente, s'émancipe, vit tout simplement.

Nous sommes en quelque sorte des parents-aimants, stables, préservent nos accueillis des crises d'une vie affective et sociale souvent difficile au regard de leur psychologie et/ou déficiences.

Testimonage d'une Accueillante Familiale Thérapeutique

RECRUTE DANS LE 44

Tél : 02-40-48-65-28
Courriel : aft.nantes@ch-blain.fr

Centre Hospitalier Spécialisé de Blain
Accueil Familial Thérapeutique Adultes
Site internet : www.ch-blain.fr

L'Accueil Familial Thérapeutique est une alternative à l'hospitalisation en Centre Hospitalier.

Il s'agit d'accueillir à son domicile une personne adulte, présentant des troubles psychiques stabilisés et de l'accompagner au quotidien.

Le cadre sécurisant et apaisant de la vie familiale contribue au mieux-être de ces personnes qui ne disposent pas suffisamment d'autonomie pour vivre seules.

C'est un métier à domicile

- 4 périodes totales, 30h/24, 7x7 (ou dans le cadre de missions en tant que prestataire de l'Etat, notamment...)
- Un contrat de travail de la Fonction Publique Hospitalière (congés annuels, formation...)
- Une rémunération de base au sein d'une équipe de médecins, de psychologues **joignables 24h/24**.
- Un soutien par des spécialistes professionnels.

L'Accueillant Familial bénéficie d'un **accompagnement de proximité** par les équipes pluriprofessionnelles du service.

La personne accueillie est toujours considérée comme hospitalisée et reste sous la responsabilité du Centre Hospitalier.

Une éthique et des compétences

- Être patient, chaleureux, disponible... des **valeurs** au service d'une **expérience enrichissante**.
- Bénéficier en échange sur un projet thérapeutique.
- Participer en contribuant à l'épanouissement de la personne par l'ouverture sur la vie sociale (activités...)

Conditions de recrutement

- Déposer d'une chambre d'accueil de 9 m² minimum à l'accueil de la personne.
- Avoir le permis de conduire et posséder un véhicule.
- Au moins 2 revenus additionnels de la famille pour ne pas dépendre que de l'accueil familial.
- Habiter en Loire-Atlantique ou communes limitrophes.

44

Le recrutement départemental est en lien avec les établissements psychiatriques du secteur.

Un travail d'équipe

ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE POUR ADULTES



RESTO DU COEUR CENTRE DE LA BERNERIE-EN-RETZ

Le centre des RESTO DU COEUR de LA BERNERIE-EN-RETZ recherche des bénévoles occasionnels pour les campagnes de collectes dans les magasins de la grande distribution du secteur (Ste-Pazanne, Arthon, Bourgneuf et Pornic).

Elles se déroulent sur 2 jours, vendredi et samedi, avec des permanences de 2 à 3 heures maximum à assurer. La campagne nationale a lieu début Mars et la départementale début octobre.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter JL Pelé au 06 49 75 22 94.

CPAM 44

Avec vos médicaments, restez maître du jeu.



Les médicaments sont efficaces contre certaines maladies, mais leur usage n'est pas anodin. Leur consommation peut avoir des effets négatifs sur la santé et entraîner des troubles : on parle alors de « iatrogénie médicamenteuse ».

- >> Être particulièrement vigilant dans certaines circonstances
- >> Savoir détecter les signaux d'alerte
- >> Prendre garde à l'automédication
- >> Vous organiser avec votre pilulier
- >> Ouvrir votre Dossier Médical Partagé

Patients, proches, professionnels de santé : dialogue et concertation pour éviter l'accident

En cas de doute ou de signaux d'alerte, adressez-vous à votre professionnel de santé (médecin, pharmacien, infirmière). Le partage d'informations entre professionnels ainsi que la mise à disposition de nouveaux outils permettent aussi de prévenir les risques, notamment le bilan partagé de médication mis en place par les pharmaciens, ou la conciliation médicamenteuse faite à l'hôpital. Enfin, le Dossier Médical Partagé est l'outil idéal pour favoriser la coordination entre les professionnels de santé et le patient. Il permet de conserver et de sécuriser vos principales données de santé.

Les accidents liés aux médicaments sont responsables de plus de 130 000 hospitalisations par an en France et de 7 500 décès parmi les personnes de plus de 65 ans. Or, jusqu'à 70% de ces accidents seraient évitables selon certaines études (source : Pr Sylvie Legrain « Consommation médicamenteuse chez le sujet âgé » - HAS 2015).

Les signaux d'alerte, les erreurs à éviter :

10 réflexes pour prévenir l'accident

L'accident peut se révéler par un malaise, une chute, une hémorragie, des troubles digestifs plus ou moins graves qui peuvent conduire à l'hospitalisation. Pour éviter l'accident, 10 réflexes sont à adopter :

- >> Respecter et comprendre votre ordonnance
- >> Effectuer un point régulier avec votre médecin et préparer votre consultation
- >> Ne pas stopper votre traitement sans avis médical
- >> Adapter votre mode de vie à vos traitements



Pour ouvrir votre Dossier Médical Partagé, cliquez sur <https://www.dmp.fr/patient/creation/etape1>

ATLANTIC'EAU

Une fuite d'eau après compteur ?

Faites réparer la fuite* par un professionnel !

Vous bénéficierez du plafonnement de votre facture à hauteur de deux fois votre consommation moyenne constatée sur les 3 dernières années.

Comment procéder ?

- 1- Localiser la fuite
Elle doit se situer sur la canalisation* après compteur.
- 2- Réagir vite
Faites réparer la fuite dans un délai de 1 mois.
- 3- Faire intervenir un professionnel
Ne réparez pas la fuite vous-même car vous ne bénéficierez pas du dégrèvement.
- 4- Envoyer le justificatif
Transmettez la facture de la réparation du plombier (mentionnant la localisation de la fuite, l'objet, le montant et la date) à :
SAUR - TSA 8109 - 44 504 La Baule Cedex
- 5- Bénéficier du dégrèvement
Si votre demande répond aux conditions mentionnées, votre facture sera plafonnée.

*hors fuite sur équipements domestiques (sanitaires, chauffage, appareils ménagers et leurs joints de raccord qui peuvent bénéficier du tarif fuite)

DATES À RETENIR

Jour	Date	Activité	Lieu	Organisateur
Samedi au Mercredi	27 avril 2019 au 15 mai 2019	Exposition aquarelles M. LIUADET	Office de tourisme à Bourgneuf	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Samedi	4 mai 2019	Marché de Printemps	École Sainte-Julitte	OGEC/APEL Sainte-Julitte
Dimanche	5 mai 2019	Musicales 2019 "Ensemble Choeur de Jade"	Église de Bourgneuf	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Dimanche	5 mai 2019	Vide Grenier	Parking salle Omnisports Bourgneuf	Association des artisans et commerçants
Dimanche	5 mai 2019	Tournoi Tennis de Table	Salle de sports Fresnay	Villeneuve Tennis de Table
Mercredi	8 mai 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Mercredi	8 mai 2019	Cérémonie commémorative	Saint Cyr	UNC - Municipalité
Jeudi	9 mai 2019	Après-midi dansant	Salle Polyvalente Bourgneuf	Club Amitiés et Loisirs
Vendredi	10 mai 2019	Loto	Salle polyvalente Fresnay	ASR Football
Samedi	11 mai 2019	Concours de Gym	Salle de sports de Bourgneuf	Les jeunes de Bourgneuf
Dimanche	12 mai 2019	Gala de Gym	Salle de sports de Bourgneuf	Les jeunes de Bourgneuf
Samedi au Mercredi	18 mai 2019 au 5 juin 2019	Exposition acryliques Mme GRISARD	Office de tourisme à Bourgneuf	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Dimanche	19 mai 2019	Randonnées cyclo, VTT et pédestre	Salle Polyvalente Saint-Cyr	OGEC/APEL Sainte-Julitte
Samedi et Dimanche	25 et 26 mai 2019	10 ^{ème} anniversaire du Club	Bourgneuf	Football Club Bourgneuf
Dimanche	26 mai 2019	Élections Européennes	"Bureaux de vote Bourgneuf - Saint-Cyr - Fresnay"	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Lundi	27 mai 2019	Collecte don du sang	Salle Polyvalente Bourgneuf	Donneurs de sang
Dimanche	2 juin 2019	RANDO'SCOURS	Salle Omnisports Bourgneuf	Amicale des Sapeurs pompiers de Bourgneuf
Dimanche	2 juin 2019	Musicales 2019 "Chorale Guillaume BONI"	Église de Bourgneuf	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Samedi au Mercredi	8 juin 2019 au 26 juin 2019	Exposition acryliques Mme DELALEU	Office de tourisme à Bourgneuf	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Samedi	8 juin 2019	Gala de danse	Salle Cabaretz à Fresnay	Les jeunes de Bourgneuf
Jeudi	13 juin 2019	Après-midi dansant	Salle Polyvalente Bourgneuf	Club Amitiés et Loisirs
Samedi	15 juin 2019	Tournoi de Sixte	Bourgneuf	Football Club Bourgneuf
Samedi	15 juin 2019	Villeneuve Fête la musique	Place du Marais à Bourgneuf	Vretz Box Son
Samedi	15 juin 2019	Tournoi de pétanque	Bourgneuf	Football Club Bourgneuf
Dimanche	16 juin 2019	Fresnaysies	Terrain des sports Fresnay	OGEC/APEL St-Joseph
Dimanche	16 juin 2019	Balade les motards ont du cœur	Salle Polyvalente Bourgneuf	Les Motards ont du cœur
Samedi	22 juin 2019	Kermesse	Salle de sports de Bourgneuf	Amicale Laïque Ostréa de Bourgneuf
Samedi	22 juin 2019	Musicales 2019 "Concert de clôture La Clé de Sel"	Église de Bourgneuf	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Samedi au Jeudi	29 juin au 18 juillet 2019	Exposition huiles Mme LARUE	Office de tourisme à Bourgneuf Villeneuve-en-Retz	Municipalité de Villeneuve-en-Retz

DATES À RETENIR

Jour	Date	Activité	Lieu	Organisateur
Samedi	29 juin 2019	Festival de La Nature	Salle Polyvalente Bourgneuf	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Samedi	29 juin 2019	Kermesse - Repas Moules-Frites et soirée dansante	Terrain des Sports Saint-Cyr	OGEC/APEL Sainte-Julitte
Samedi	29 juin 2019	Kermesse	École du Sacré-Cœur Bourgneuf	OGEC/APEL Sacré-Coeur
Dimanche	30 juin 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Vendredi	5 juil. 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Vendredi et Samedi	05 juil. 2019 au 06 juil. 2019	Gala annuel Twirling	Salle de sport Fresnay	Twirling Club Fresnay
Samedi et Dimanche	6 juil. 2019 et 7 juil. 2019	Fête des Rivières	Les Rivières à Bourgneuf	Comité des Fêtes des Rivières
Dimanche	7 juil. 2019	Fête d'été	Salle polyvalente St-Cyr	Amitiés Saint-Cyrienne
Vendredi	12 juil. 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Vendredi	19 juil. 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Samedi au Jeudi	20 juil. 2019 au 8 août 2019	Exposition photographies M. MAURICE	Office de tourisme à Bourgneuf Villeneuve-en-Retz	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Vendredi au Dimanche	19 au 21 juil. 2019	Festival Tango	Les Rivières Bourgneuf	Alter tango
Samedi	20 juil. 2019	Fête populaire	Terrain de Sports Saint-Cyr	Festival Saint-Cyrien
Vendredi	26 juil. 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Samedi	27 juil. 2019	Fête des Puymains	Salle polyvalente de Bourgneuf	Comité des Fêtes des Puymains

CONCOURS DE GYMNASTIQUE




SAMEDI 11 MAI 2019 14H

ENTRÉE GRATUITE

BOURGNEUF EN RETZ
[salle Omnisports]

CABARET

GALA DE GYM

DIMANCHE 12 MAI 2019 14H00

Tarif entrée : 4 € (gratuit jusqu'à 12 ans)

SALLE DES SPORTS BOURGNEUF VILLENEUVE EN RETZ

sur place : bonbons-gâteaux-boissons



SAINT CYR EN RETZ

19 MAI 2019

Rando VTT Pedestre

VTT : 35 + 45 km
VTC : 25 km
Pédestre : 12+25 km

Plus un parcours poussette de 5 km

Inscription dès 7h30, départ école Ste Julitte

Tarif adulte : 1€ par personne et 4€ pour les enfants de -12 ans au maximum
Personne poussette : 1,5€ par personne, gratuit pour les - de 5 ans

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION APEL ÉCOLE STE JULITTE ST CYR EN RETZ - 662841017




DATES À RETENIR

Jour	Date	Activité	Lieu	Organisateur
Vendredi	2 août 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Samedi	3 août 2019	Vide Grenier	Parking salle des sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Vendredi	9 août 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Samedi au Jeudi	10 août 2019 au 29 août 2019	Exposition huiles Mme HAMON	Office de tourisme à Bourgneuf Villeneuve-en-Retz	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Lundi	12 août 2019	Collecte don du sang	Salle Jean-Varnier Les Moutiers	Donneurs de sang
Vendredi	16 août 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Mercredi	21 août 2019	Thé-dansant	Salle Polyvalente Fresnay	Club du Sourire Fresnay
Vendredi	23 août 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Vendredi	30 août 2019	Concours pétanque	Salle de sports Bourgneuf	La Pétanque Novembourgeoise
Samedi	7 sept. 2019	Forum des associations	Salle de sports Fresnay	Municipalité de Villeneuve-en-Retz
Dimanche	8 sept. 2019	DÉVAL'PENTE	Bourg Saint-Cyr-en-Retz	OGEC/APEL Sainte-Julitte
Jeudi	12 sept. 2019	Après-midi dansant	Salle polyvalente Bourgneuf	Club Amitiés et Loisirs
Samedi et Dimanche	14 et 15 sept 2019	Ouest Bike Show	Parking salle Omnisports Bourgneuf	Les Aigrettes Burnées
Samedi	14 sept. 2019	Dîner des Fouées	Moulin de l'Arzelier St-Cyr	Le Moulin de l'Arzelier
Samedi et Dimanche	21 et 22 sept 2019	Journée Européenne du Patrimoine	Moulin de l'Arzelier St-Cyr	Le Moulin de l'Arzelier
Dimanche	22 sept. 2019	Vide Grenier	Parking salle de sports Bourgneuf	APEL/ OGEC du Sacré-Coeur
Samedi	28 sept. 2019	Rencontre des clubs astronomie de Loire-Atlantique	Salles Fresnay-en-Retz	Les Randonneurs des Etoiles

pour fêter ses 10ans
le FC BOURGNEUF
fait sa kermesse



SAMEDI 25 MAI
stade de Bourgneuf

10h début des festivités (matches de 10h à 22h)
jeux, animations, stands ...
de nombreux lots à gagner,
lâcher de lanternes en soirée

restauration sur place

programme sur www.fcb.asso-web.com

 **BOURGNEUF EN RETZ**
Commune de Villeneuve en Retz

DIMANCHE 2 JUIN 2019

**LA RAND'O
S'COURS**

VTT : 25-35-45 KM VTC : 25 KM
PEDESTRE / RUNNING : 12-16-25 KM
FAMILLE : 6 KM

Participer à la tombola
et gagner l'un des lots

- RAVITAILLEMENTS SUR LES PARCOURS
- CAFE ET BRIOCHE AU DEPART
- 1 BOISSON ET 1 SANDWICH A L'ARRIVEE
- AIRE DE LAVAGE VELOS



Inscription de 7h30 à 9h30 SALLE OMNISPORT DE BOURGNEUF
TARIF : 5€ / 2€ (-12ANS)
ORGANISE PAR LES SAPEURS POMPIERS
Renseignements : randocours@gmail.com



 **TOURNOI
INTER-ENTREPRISES**
dimanche 2 Juin

LA RABINE
terrain en herbe

ÉQUIPE
6 Joueurs + 2 remplaçants

2 TOURNOIS
SOURIRE ... pour le plaisir
AS ... pour la compétition

TOURNOI OUVERT
aux entreprises - collectivités - associations
de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

06 23 92 19 65

www.asso-web.com

Les Motards ont du Coeur 44
11ème Edition 2019



Balade Motos en Pays de Retz
pour la promotion des dons :
de sang, d'organes, de moelle osseuse

Dimanche 16 juin 2019
BOURGNEUF en Retz - 8H30

Repas inclus : 8 € /  Préinscription par courriel:
lesmotardsontducoeur44@gmail.com
Ou au 06.88.85.34.21



Association pour le Don d'Organes, de
Moelle Osseuse et de Tissus humains de
Loire-Atlantique



Associations pour le Don de Sang Bénévole de Bourgneuffles Moutiers en Retz,
Legé, Sainte-Pazanne, Machecoul, Pornic et Saint-Père en Retz

BOURGNEUF EN RETZ

SAMEDI 27 JUILLET 2019 à partir de 18 h 30

**FÊTE des
PUYMAINS**

**FEUX
D'ARTIFICE**

MOULES FRITES - GRILLADES

CONCERTS GRATUITS

**LÉONIE
REWIND**

U express

Ouvert le Dimanche Matin

Route de PORNIC - 44580 BOURGNEUF EN RETZ
Tél. 02 40 21 40 60



Villeneuve en Retz

**forum
des associations**

samedi 07 septembre
de 10h à 13h

salle des sports
de Fresnay

<http://www.villeneuveenretz.fr>

DÉVAL' PENTE
St CYR EN RETZ

8 septembre

2 Pistes de
300 et 500 m

1 Bâche
savonneuse



De 10h à 17h

Participation 5€

Restauration
sur place

casque et gants obligatoires
véhicules non motorisés seulement

Facebook: Ogecapel Stejulitte